Article inédit publié par la SER

Novembre 2017

DÉCODER LES NUMÉROS SECTIONNAIRES D'IMMEUBLES DE 1791

•

LE CAS DE LA RUE SAINT-HONORÉ À PARIS

Dominique Waquet

Docteur d'État en Sciences Économiques

PRÉSENTATION

La localisation précise des propriétaires, habitants et commerçants du cœur de Paris sous la Révolution et l'Empire constitue une base indispensable pour les travaux socio-économiques, prosopographiques et urbanistiques menés sur cette période. Mais la numérotation des immeubles, dite sectionnaire, en vigueur de 1791 à 1805, par son objectif fiscal et son application anarchique, ne permet pas, en fait, de situer systématiquement un numéro dans une rue. Faire correspondre les numéros sectionnaires avec les numéros de type impérial, eux-mêmes parfaitement repérés sur le cadastre napoléonien, est un début de solution. Toutefois, les rares tentatives de mise en correspondance sont, jusqu'à maintenant, restées partielles. La méthode de localisation des immeubles par leur numéro sectionnaire proposée ici utilise les nombreuses données disponibles pour la rue Saint-Honoré, limitrophe de sept sections, particulièrement bien documentée parce qu'artère centrale de Paris. Ce principe de décodage du système de numérotage sectionnaire des immeubles démontre son efficacité pour plusieurs sections de la Rive Droite et son potentiel pour l'ensemble de Paris[1].

•

[1] Une version réduite de cet article est consultable dans le n°2-2018 des *AHRF*.

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

La numérotation dite "sectionnaire", second des trois systèmes successifs de numérotation des immeubles parisiens, considérée comme extravagante dès sa mise en œuvre, encore vue aujourd'hui comme inextricable, requiert et justifie une nouvelle tentative de décodage[2].

Instaurée dès le début de 1791, elle fait voler en éclats la numérotation dite "royale" progressivement mise en place depuis 1779, à ses frais, par Kreenfeldt de Storcks, chargé d'affaires à Paris de l'électeur de Cologne, exaspéré par l'impossibilité de trouver aisément l'emplacement d'un commerce[3]. Ce tout premier système de numérotation d'immeuble, avalisé par le Pouvoir royal et bien qu'imparfait, avait le mérite d'une cohérence de repérage des immeubles par rue et permettait d'éviter des localisations approximatives du type "près de" ou "face à".

Pour cette artère centrale qu'est la rue Saint-Honoré[4], la numérotation "royale" commençait à l'Est de la rue au croisement avec la rue de la Lingerie (voir Plan 1[5]). Du N°1 au N° 394 elle désignait, à la suite, les portes d'immeuble du côté Nord dans le sens Est-Ouest, jusqu'à la troisième Porte Saint-Honoré, démolie en 1770, à l'angle du Boulevard Saint-Honoré. Puis, en retour, elle faisait de même avec le côté Sud de la rue, de l'angle de la rue Royale, N° 395, jusqu'au N° 734, au carrefour avec la rue des Déchargeurs.

À la fin de 1790, l'Assemblée Constituante décide de doter l'État de nouvelles ressources fiscales, cohérentes avec la suppression des droits seigneuriaux et conformes à ses idéaux de stabilité et de justice fiscales. Son décret des 20, 22 et 23 novembre 1790[6], instituant la contribution foncière, définit les modalités de calcul de cet impôt établi et calculé d'après un nouveau recensement de toutes les propriétés foncières. Les registres des censives et les terriers de l'Ancien régime[7] rendus ainsi obsolètes doivent rapidement être remplacés par de

---

[2] Je tiens à remercier pour leurs conseils et leurs encouragements, Stéphane Baciocchi, Maurizio Gribaudi, EHESS, Juliette Jestaz, BHVP, Pierre Serna, U. Paris-Sorbonne, Valentine Weiss, CARAN.

[3] L'histoire du numérotage des immeubles de Paris, le rôle de Kreenfeldt de Storcks sont traités en détail pour la première fois par Edmond LÉRY, « Les anciens numérotages de Paris et de Versailles », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 19ème année, janv-juin, 1917, p. 185-198 (Gallica), cité par Jeanne PRONTEAU, *Numérotage des maisons de Paris du XVe siècle à nos jours*, Paris, Service historique de Paris, 1966 (Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, noté BHVP, cote 152518 et 711 PRO), p. 82.

[4] À la fin du XVIIIe siècle, la rue Saint-Honoré, la plus longue de la Rive Droite avec ses 950 toises (soit 1 851 m) devant la rue Saint-Denis (690 toises) et la rue Saint-Martin (600 toises), relie les quartiers populaires de l'Est aux hôtels particuliers des princes et ducs, à l'Ouest. Tangente aux annexes du Louvre et au Palais-Royal, elle irrigue au Nord les vastes domaines des couvents des Jacobins et de la Conception, au Sud ceux des Feuillants, des Capucins, des Assomptionnistes et des Oratoriens.

[5] Le fonds de carte du Plan 1 est extrait du *Nouveau plan routier de la ville et fauxbourgs de Paris, divisé en 48 sections,* Paris, chez Esnauts et Rapilly, rue St Jacques, 1793 (BHVP, Usuels A 326).

[6] Voir le texte du décret et des instructions afférentes dans les *Archives Parlementaires* (notées ci-après *AP*), t. 20, p. 698-721.

[7] Pour la rue Saint-Honoré : Armand BRETTE, *Atlas de la censive de l'archevêché de Paris, reproduction en fac-similé*, Paris, 1906, Imprimerie Nationale. (BHVP 158736 et Usuel 944 361 – 034 TER (01)) ; Jean de LA MONNERAYE, *Terrier de la censive de l'archevêché de Paris, 1772*, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, t. 2, Première partie, (BHVP 135654 et Usuel 944 361 – 034 TER (02-01)), ainsi que le *Terrier du Roi* et ses plans AN, Q1 1099-3, consultable au Centre de topographie parisienne, CARAN.

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

nouveaux inventaires nominatifs des « articles de propriété » et de leurs revenus, registres dont la forme est définie en détail par les instructions annexées au décret.

Mais si la forme des nouveaux registres fonciers est précise, la méthode de recensement des propriétés l'est nettement moins. L'*Instruction* jointe au décret de novembre 1790 prescrit seulement aux municipalités et à leurs commissaires de section que : « l'ordre le plus convenable à suivre dans l'énonciation des propriétés est de commencer autant que possible par les propriétaires qui sont le plus au levant et de faire successivement le tour de la section pour passer ensuite à celles qui en forment le centre »[8]. La numérotation des immeubles de 1791, dite "numérotation sectionnaire", découle donc exclusivement d'un nouvel impératif de recensement des articles de propriété et ne revêt aucun objectif urbanistique.

Les contemporains, Kreenfeldt en premier[9], rencontrent des difficultés pour se retrouver dans les artères parisiennes renumérotées à partir de 1791[10] et ce d'autant plus que les rues sont longues et que les nouvelles numérotations sont souvent peintes à côté des "anciennes"[11].

Quiconque découvre aujourd'hui des numéros d'immeubles à trois voire quatre chiffres dans une rue de 50 m de long considère cette numérotation de 1791 comme parfaitement incohérente. Elle l'est, aussi bien par rapport à notre référentiel actuel, la numérotation croissante, cotés pair-impair, par rue, mise en place dès 1806[12], que par rapport au référentiel antérieur. Par contre, si l'on considère que le numérotage sectionnaire n'a pas pour but de se repérer dans les rues mais de lever l'impôt foncier, on peut manifester une relative indulgence à son endroit. Les commissaires délégués par chacune des 48 sections parisiennes créées en juin 1790[13] vont certes bien respecter l'objectif de l'article 3 du Titre II du décret de novembre[14], mais sans aucune coordination entre eux. Telle section va débuter la numérotation au Nord-ouest, l'autre au Nord-Est. L'une va numéroter "en colimaçon", l'autre en suivant les contours des îlots. Les îlots pourront être contournés soit dans le sens horaire soit dans le sens antihoraire. Certaines sections démarrent l'opération très tôt en 1791, d'autres temporisent.

Les commissaires ont choisi, comme Kreenfeldt, de numéroter les portes alors que les anciens terriers numérotaient les parcelles. C'est du moins ce qui ressort des éléments dont nous disposons aujourd'hui pour les sections limitrophes de la rue Saint-Honoré. Cette pratique, comme nous le verrons, ne semble guère logique pour établir les registres des "articles de propriété".

---

[8] *AP*, t. 20, p. 702.

[9] KREENFELDT DE STORCKS, *Mémoire contre le numérotage des sections de Paris,* 7 avril 1791, ms, répertorié dans Lucien LAZARD, *Inventaire sommaire de la collection Lazare-Montassier conservée aux Archives de la Seine, Paris*, Imprimerie Nouvelle, 1899, p. 100 (Gallica) et dont une édition critique est en cours d'élaboration sous la direction de S. Baciocchi, EHESS.

[10] Voir les quelques citations réunies par Jeanne PRONTEAU, *op. cit.* p. 91-92.

[11] Les numéros peints peuvent disparaître rapidement, témoin cette requête : « L'éditeur de cet almanach prie MM. les Peintres-Doreurs d'ordonner à leurs ouvriers, lorsqu'ils peindront, soit des portes cochères, soit des boutiques, d'avoir soin de rétablir de la manière la plus visible les numéros qu'ils auront effacés. » Anonyme, *Almanach de Paris, 2e partie Contenant les noms et demeures des principaux artistes, marchands, fabricants, etc. pour l'année 1789,* Paris, chez Lesclapart, 1788 (BHVP, 4051 A), rubrique "Peintres en bâtiment", p. 272.

[12] En application du décret impérial du 4 février 1805.

[13] Décret des 20-22 juin 1790, *AP*, t. 16, p. 416-418.

[14] « Les commissaires se porteront sur les territoires des différentes sections et y formeront un état indicatif des différentes propriétés qui sont renfermées dans chacune ; ils y joindront le nom de leurs propriétaires … ». *AP*, t. 20, p. 698.

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

On comprend mieux pourquoi il était si difficile, entre 1791 et 1805, de localiser un immeuble dans la plupart des rues par son seul numéro sectionnaire et pourquoi cela était totalement impossible pour une voie comme la rue Saint-Honoré, non seulement une des plus longues de Paris mais aussi limite entre ces sept sections aux logiques de numérotage différentes.

Les registres sectionnaires des articles de propriété foncière ayant, semble-t-il, tous disparu dans l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris en 1871, la plupart des auteurs déclarent presque impossibles la redécouverte des typologies des numérotations sectionnaires et la mise en concordance générale des numéros d'immeubles parisiens d'après les trois modes de numérotage. Quelques tentatives isolées démontrent, cependant, qu'un décodage partiel est possible, tandis que certains topographes ne s'intéressent même pas au sujet. C'est à cette confrontation entre les indifférents, les sceptiques et les réalistes qu'est consacrée la première partie de cet article.

En réinterprétant les stratégies des historiens et topographes qui ont réussi à décoder certaines numérotations de parties de sections, je propose, ensuite, une méthode qui devrait permettre, à terme, la compréhension des principes de numérotage de toutes les sections parisiennes.

J'expose enfin les systèmes de numérotage de tous les segments de la rue Saint-Honoré et, dans leur principe, ceux de quatre des sept sections limitrophes.

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

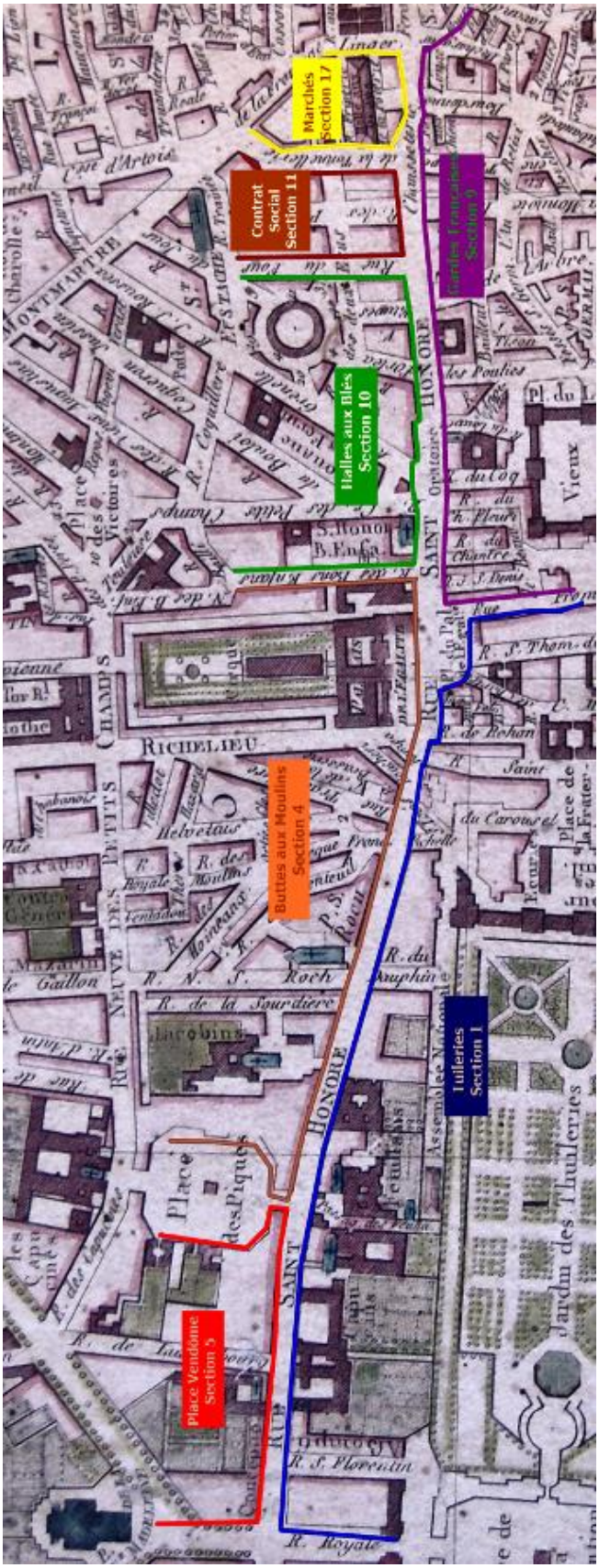

Plan 1 : Limites des sections bordant la rue Honoré (fonds de carte Esnault-Rapilly 1793)
N.B. Les couleurs attribuées ici aux sections ne sont qu'une convention de repérage

1 – Redécouvrir les logiques sectionnaires, un exercice impossible ?

1-1 Que désigne un numéro sectionnaire ?

Faute de disposer de la totalité des registres de la contribution foncière établis en 1791, victimes de destruction 180 ans plus tard, nous ne pouvons pas savoir si les parcelles, ces "articles de propriété", y sont repérées par un numéro d'ordre distinct des numéros "sectionnaires" apposés sur les immeubles. En effet, il apparaît que les numéros sectionnaires, au moins ceux des 7 sections bordant la rue Saint-Honoré, sont des numéros de portes, comme le montre la comparaison, dans un segment de rue, du nombre de numéros attribués par les commissaires de section et du nombre de parcelles de ce segment.

Le tableau 1 présente, pour deux sections du côté Nord de la rue Saint-Honoré, le nombre de numéros de type Kreenfeldt (désormais "type K"), celui de type sectionnaire (désormais "type S") et le nombre de parcelles, avant 1790, mesuré à partir des terriers de l'Ancien Régime, et après 1805, mesuré à partir du cadastre. Dans ce tableau le nombre de numéros de type S dans le segment de la rue pour la section Place Vendôme est trois fois plus important que le nombre de parcelles dénombrées en 1805, proportion ramenée à 2 pour 1 dans le segment situé dans la section Butte aux Moulins. Par ailleurs, le nombre de numéros de type S est supérieur au nombre de numéros de type K. Ceci peut provenir du fait que Kreenfeldt n'aurait numéroté que les portes **donnant directement** sur la rue, alors que les commissaires de section auraient numéroté toutes les portes de tous les immeubles **ayant un accès** à la rue, y compris, donc, les portes situées dans les cours et les parcelles enclavées.

Nombre de numéros par segment de la rue Saint-Honoré	**1720-1772 Terriers (N° de parcelle)**	**1779-1789 N° type K (N° de porte)**	**1791-1804 N° type section (N° de porte)**	**1805 N° type impérial (N° de parcelle)**
Segment section Place Vendôme	36	61	96	32
Segment section Butte aux Moulins	107	158	171	85

Tableau 1 : Dénombrement des numéros selon les quatre modes de numérotage.
L'exemple de deux segments de la rue Saint-Honoré.

Une confirmation de ce numérotage, par les sections, de toutes les portes de tous les immeubles se trouve dans la désignation de certains biens fonciers expropriés après 1790 et repérés par les numéros sectionnaires des maisons composant le lot nationalisé et non pas par un numéro de parcelle, ancien (terrier) ou nouveau (cadastre). Ainsi, par exemple, dans le segment de la rue Saint-Honoré, appartenant à la section des Tuileries, la maison désignée par les N° 93, 94, 95 [type S], soit le N° 301 "nouveau" (impérial)[15], appartenant à l'ancienne liste civile, est louée en l'an II au Citoyen Darmenion, papetier, puis fait l'objet d'un nouveau bail à

[15] Correspondance confirmée par Louis-Charles TAXIL (voir infra).

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

Benezech, conseiller d'État en ventôse an VIII et est enfin cédée en l'an XII à Cherronnet[16].

En conséquence, un numéro sectionnaire ne désigne un bien immobilier (terrain et construction), article de propriété imposable, que lorsque l'immeuble construit sur la parcelle n'a qu'une porte. C'est le cas, semble-t-il, pour 15 parcelles (sur 36) dans le segment relevant de la section "Place Vendôme" de la rue Saint-Honoré et 43 (sur 107) dans le segment relevant de la section "Butte aux Moulins".

1-2 Retrouver les logiques sectionnaires ? De l'indifférence à l'action

L'indifférence au sujet semble la règle au XIXe siècle et jusqu'aux débuts du XXe siècle. Pour repérer les sites remarquables, les historiens de Paris disposent en effet de la numérotation napoléonienne de 1805, couplée à des relevés cadastraux rigoureux et à des plans des rues topographiquement parfaits. La Tynna dans *son Dictionnaire des Rues de Paris*[17] évoque bien, en 1812, la « Nouvelle numérotation de 1806 », mais ne dit pas un mot de celle qui prévalait jusqu'alors. Les Lacaze, ses successeurs de 1844, restent tout aussi muets[18], tout comme Lefeuve, de 1858 à 1875, dans ses notices sur les rues de Paris[19]. Pour situer les habitations des personnages importants de la Révolution, la mémoire des acteurs encore vivants, ou celle de leurs descendants, semble suffire. Hénard[20], pour raconter la vie des occupants de la rue Saint-Honoré et leur implantation se contente d'ailleurs des indicateurs habituels de proximité. Georges Cain, conservateur de Carnavalet, grand promeneur parisien dans les années 1910, décrit maisons et rues[21] sans éprouver nul besoin de citer un quelconque numéro d'immeuble, impérial ou sectionnaire. Apparemment, les changements de noms de plusieurs rues parisiennes en 1792-95 sont bien plus perturbants pour divers auteurs que les modifications des numéros d'immeubles[22].

Un réel scepticisme quant à la possibilité de faire correspondre les numéros sectionnaires et les numéros impériaux et de situer les immeubles dans les rues reste encore de mise chez certains historiens. Jeanne Pronteau spécialiste confirmée de l'histoire de Paris, malgré une présentation détaillée des méthodes utilisées jusque dans les années 1960, n'ouvre aucune perspective de solution nouvelle et donne à penser que cette opération reste quasiment impossible : « La comparaison des almanachs de l'Ancien régime et de ceux publiés après la

---

[16] Henri MONIN, Lucien LAZARD, *Sommier des biens nationaux de la Ville de Paris*, Paris, Léopold Cerf, 1920, t. 1, Art. 172, p. 46 (BHVP, 352-14 MON).

[17] Jean de LA TYNNA, *Dictionnaire topographique, étymologique et historique des rues de Paris, […],* Paris, chez l'auteur, 1812, p. IX (Gallica).

[18] Félix et Louis LAZARE, *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*, Paris, chez les auteurs 1ère Ed. 1844, 630 p., 2ème Ed. 1855, 3ème Ed. 1879, Revue Municipale (Gallica).

[19] Charles LEFEUVE, *Histoire de Paris rue par rue, maison par maison.* Paris, Reinwald, Leipzig, Twietmeyer, 1875, 5 tomes (http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k202793b). Les occupants de la rue Saint-Honoré sont présentés dans le t. 3, p. 72-92.

[20] Robert HÉNARD, *La rue Saint-Honoré, des origines à la Révolution à nos jours*, Paris, Émile-Paul Éditeur, 1908, 550 p. (BHVP 944361 et https://archive.org/details/laruesainthonor00hena).

[21] Georges CAIN, *À travers Paris*, Paris, Flammarion, s.d. ; *Promenades dans Paris*, Paris, Flammarion, s.d. ; *Nouvelles Promenades dans Paris*, Paris, Flammarion, s.d.

[22] Paul LACOMBE, *Les noms des rues de Paris sous la Révolution*, Nantes, Forest et Grimaud, 1886 (Gallica).

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

Révolution ne fournit que de rares concordances »[23]. Apparemment ces réserves et scrupules n'ont pas arrêté J. Hillairet[24] qui localise les immeubles et les anciens occupants avec les numéros actuels et utilise parfois comme actuels d'anciens numéros royaux ou sectionnaires. Par exemple, il signale comme étant au N° 273 actuel de la rue Saint-Honoré « l'emplacement de la maison qu'habitait Sieyès quand il siégeait à la Convention ». En réalité Sieyès logeait à côté de Saint-Roch. Il habitait bien au N° 273, mais de type royal[25], devenu en 1792 le N° 1449 (S. Butte-aux-Moulins)[26] puis, en 1806, le N° 290 impérial, ensuite rasé pour dégager l'emprise Nord de la rue des Pyramides. Aujourd'hui, certaines auteures considèrent même, plan à l'appui, que la numérotation sectionnaire se révèle comme « un essai […] non concluant » et font simplement remarquer, sans autre interrogation ni explication, qu'« une longue rue pouvait être traversée par plusieurs sections. C'est ainsi que la rue Saint-Denis comptait cinq numéros 1 ! »[27].

Peut-être poussés par la curiosité et plutôt optimistes, certains ont quand même osé s'attaquer à la résolution, séparée ou simultanée, de ces deux problèmes connexes : concordance des numéros d'immeubles et logiques de numérotation sectionnaire.

A. Vitu, sans doute pionnier parmi ces audacieux, dresse en 1883 un tableau synoptique[28] des divers propriétaires et numéros d'immeubles de la rue de Richelieu dont il réalise le recensement et découvre la localisation, depuis Louis XIV jusqu'à la fin du XIXe siècle. La mise au jour de la logique de numérotation sectionnaire n'est pour lui qu'un objectif second mais néanmoins important. Vitu veut en effet répondre au souhait exprimé en 1880 par la Société de l'Histoire de Paris de « rétablir la concordance entre la numérotation sectionnaire et le numérotage actuel [post-impérial], afin de dissiper l'obscurité fâcheuse où le premier de ces systèmes a plongé l'archéologie parisienne »[29]. Il tente ainsi de repérer les raisons qui ont poussé les commissaires de section à "commencer" par le N° 988 au Sud, côté droit de la rue de Richelieu, en montant, et à finir toujours à droite en allant vers le Nord, au-delà de la rue Neuve-des-Petits-Champs, par des numéros décroissants à partir du 280 jusqu'au 151 à l'angle du boulevard Montmartre. Vitu semble avoir oublié ce qu'il signale lui-même précédemment, à savoir que : « la rue de Richelieu située entre les rues Saint-Honoré et Neuve-des-Petits-Champs fut attribuée à la section du Palais-Royal, devenue Butte-aux-Moulins, tandis que la partie septentrionale comprise entre la rue des Petits-Champs et le boulevard fit partie de la section de la Bibliothèque »[30]. Il est donc normal, à nos yeux, que chaque portion de la rue de Richelieu gérée par une section différente suive un numérotage différent de l'autre. Sa tentative d'explication des

---

[23] Jeanne PRONTEAU, *op. cit,* p. 157. Ce sentiment d'impuissance se ressent tout au long de sa présentation des méthodes de concordance des numérotations royale-sectionnaire, puis sectionnaire-impériale. p. 156-163. Ce renoncement est d'autant plus curieux que J. Pronteau présente à divers endroits de son ouvrage toutes les sources exploitées dans la méthode exposée ici.

[24] Jacques HILLAIRET, *Dictionnaire historique des rues de Paris,* Paris, Éditions de Minuit, 1963, t. 2, p. 430.

[25] *Almanach National pour l'An MDCCXCIII, l'an II de la République*, Paris, Testu, p. 72.

[26] *Almanach National pour l'An IV*, Paris, Testu, p. 480.

[27] Irène DELAGE, Chantal PRÉVOST, *Atlas de Paris au temps de Napoléon*, Paris, Parigramme, 2014, p. 87 (IHRF, RF 12252, BHVP 911 436. 1 DEL), p. 86-87.

[28] Auguste VITU, *La maison mortuaire de Molière, d'après des documents inédits*, Paris, Lemerre, 1883, Appendice, IIème partie, p. 102-129 (BHVP 944061 et Gallica).

[29] Auguste VITU, *op. cit*. p. 96.

[30] Id. p. 94.

séquences de numérotage du segment Sud-Est de la rue de Richelieu montre qu'il est sur la bonne piste. Mais il s'arrête assez vite puisque là n'est pas sa priorité. Englué dans sa recherche d'une logique de numérotage des maisons pour la rue de Richelieu dans son ensemble, il a échoué à décoder les systèmes sectionnaires. Vitu reste toutefois un modèle pour le repérage minutieux des concordances de numéros d'immeubles et la localisation des occupants pendant deux siècles dans une artère importante du centre parisien. Le présent travail lui doit beaucoup.

Ensuite on doit citer L.C. Taxil, géomètre de la Ville de Paris, qui, de la fin du XVIIIe et au long du XIXe siècle, suit l'histoire de plus de 2 600 immeubles de la capitale grâce aux titres de propriété détenus par le service du Plan de Paris[31]. Taxil établit ainsi, par rue, des listes de correspondances de numéros d'immeubles à 2 ou 3 époques, (Révolution, 1806-1850, 1903) selon les parcelles. Sans pouvoir entrer ici dans une analyse détaillée de ces listes, publiées par M. Fleury[32], on bute rapidement sur le fait qu'il ne s'agit pas vraiment d'un outil de recherche et que de nombreuses imperfections viennent en limiter l'emploi. Ainsi Taxil n'a pas indiqué à quelle section se rattachent les numéros "de départ" en ancienne numérotation (royale ou sectionnaire), datée dans ses tableaux de 1792 à l'an XII, face aux numéros "d'arrivée" en numérotation impériale, de 1806 à 1852. Dans le cas de la rue Saint-Honoré, où cohabitent 7 systèmes sectionnaires de numérotage, l'absence d'une indication sur la section du segment du numéro d'origine limite sensiblement l'utilisation des concordances Taxil, mais ne l'empêche pas totalement[33]. Son approche n'est bien entendu d'aucune utilité pour commencer à éclairer les modalités du numérotage sectionnaire.

Par contre, sur ce dernier thème, Lelarge[34], en 1933, aboutit à un résultat significatif en exploitant la liste des noms des contribuables et de leurs coordonnées des *Sommiers foncier pour l'an XI* [1803][35], pour deux divisions parisiennes correspondant aux anciennes sections de la Réunion et de l'Indivisibilité. Les noms des rues y sont classés par ordre alphabétique et, dans chaque rue, les maisons par ordre de numéro "sectionnaire" en face duquel on trouve le nom de l'assujetti à la contribution foncière et le montant du loyer, base d'imposition. Le reclassement des lignes d'imposition par numéro d'immeuble puis par rue redonne la logique de numérotage dans la section de la Réunion, prise comme exemple. Lelarge indique que, dans cette section, « les règles prescrites par le décret ont été sensiblement suivies. Le numérotage, qui doit commencer au

---

[31] Louis-Charles TAXIL, « Tableau établissant la concordance entre le numérotage actuel de certaines maisons de l'ancien Paris et les différents numérotages que ces mêmes maisons ont porté à diverses époques », Ville de Paris, Commission du Vieux-Paris*, Annexes au PV de la séance du 12 novembre 1903*, (BHVP, Cote 944361 TAX).

[32] Michel FLEURY, *Concordance entre la numérotation sectionnaire et la numérotation actuelle de 2466 maisons de Paris*, Commission du Vieux Paris, Paris, 1995, 289 p. (BHVP, Cotes 151660, 151466), Michel Fleury cite et regroupe, p. 41, les tableaux de concordance de Taxil.

[33] Pour la rue Saint-Honoré une douzaine de correspondances Taxil seulement peuvent ainsi être utilisées. Elles se réfèrent, d'une part, à un numéro parfaitement identifié comme ayant été relevé dans une année révolutionnaire et, de l'autre, à un numéro relevé pendant la période 1806-1850. Ces correspondances Taxil valident, pour ces douze immeubles, les correspondances que nous avons déterminées par d'autres moyens.

[34] André LELARGE, « Le numérotage des maisons de Paris sous Louis XVI et pendant la Révolution », *Bulletin de la Société d'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, Tome LX, 1933, 24 p. (BHVP, 926677).

[35] AM, Paris, D. L^1 37 à 53.

levant, a pour point de départ l'angle de la rue Cimetière Saint-Nicolas […] situé dans la partie nord-est de la section ». En réalité, le numérotage, tel qu'il le décode, commence au milieu de la limite Nord de la section et pas au Nord-Est (le N°1 du Plan 2, ci-dessous, rehaussé de flèches rouges par mes soins). Cette particularité a permis aux commissaires, après avoir numéroté le pourtour de la section dans le sens antihoraire, de revenir à leur point de départ (entre le N° 193 et le 194 sur le plan N° 2) et, là, de descendre vers le sud par la rue Beaubourg sorte d'arête principale d'où il est ensuite possible de numéroter successivement tous les îlots du côté est de la section par un parcours en dent de peigne. De Saint-Merri, tout au Sud, les commissaires remontent par l'arête principale de la rue Brisemiche-Beaubourg et, cette fois, numérotent en dent de peigne du Sud au Nord les îlots du côté ouest de la section, jusqu'au N° 720, dernier numéro de la section.

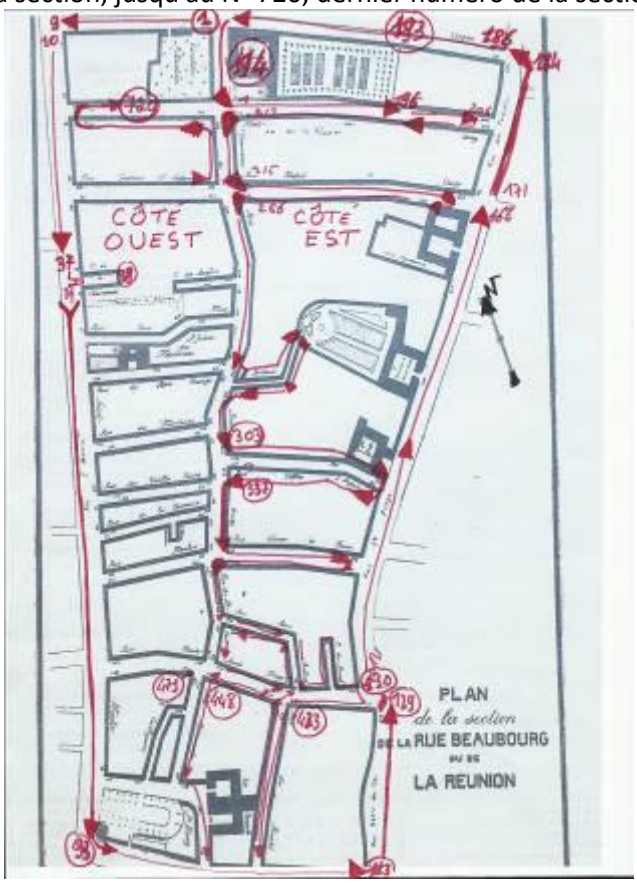

Plan N° 2 : Section La Réunion. Reconstitution du numérotage sectionnaire par Lelarge

L'indéniable avancée procurée par Lelarge trouve sa propre limite dans le fait qu'apparemment on ne dispose des sommiers fonciers que pour les deux sections qu'il signale. Face à cette lacune, aujourd'hui encore non comblée pour 46 sections, Lelarge pense

> « qu'il serait facile, connaissant maintenant les principes du numérotage sectionnaire, d'établir des tableaux de concordance de numéros … par la comparaison judicieuse et méthodique de l'*Almanach du commerce de Paris* (la Tynna) et de l'*Almanach impérial* pour l'an XIII, tous deux établis d'après le numérotage sectionnaire, avec les mêmes *Almanachs* pour 1806, établis au contraire, d'après le numérotage de 1805 ».

Mais cette suggestion, « judicieuse » seulement en apparence, ne vaut que si la topographie de la section s'y prête et surtout si les sections ont appliqué uniformément le même principe de numérotage dans tout Paris.

M. Fleury ne semble pas en avoir douté lorsqu'en 1956 il met en œuvre l'idée de Lelarge et fait « juxtaposer les noms des personnes de 1805 avec les noms des mêmes personnes habitant dans la même voie en 1806 »[36]. Au-delà des diverses réserves présentées par M. Fleury lui-même, en particulier sur les risques de déménagement d'un commerçant dans la rue et les erreurs de typographie, cet énorme travail de concordance de numéros sur 12 000 fiches, déjà d'un intérêt limité puisqu'il ne cite aucun nom de commerçant, n'offre en outre aucune fiabilité pour les artères limites entre plusieurs sections. Pour les habitants de la rue Saint-Honoré, qui nous intéresse ici, et aussi ceux des rues Saint-Martin, Saint-Denis, de Grenelle, etc, c'est-à-dire toutes ces longues rues où précisément il est difficile de localiser exactement un habitant du fait même de la longueur de la rue, la méthode de Fleury est inutilisable puisque la section de rattachement du numéro sectionnaire n'est pas indiquée dans ses tableaux. Cette omission est d'autant plus regrettable que les almanachs de la Tynna mentionnent la section après chaque numéro de la rue du commerçant cité. Par exemple, en l'an VII, à la rubrique "Bijoutiers" on trouve, à 3 lignes de distance : « Balzarine, rue Honoré, N° 132 – des Gardes Françaises » et « Berthé, rue Honoré, N° 34 - de la Halle-au-Blé ».[37] Cependant, même si Fleury avait mentionné les sections, ses tableaux auraient peut-être facilité la concordance des numéros mais n'aurait permis ni la localisation des commerçants dans les rues, ni la mise au jour des logiques de numérotages sectionnaires.

Ainsi, les résultats et les propositions de Vitu et Lelarge, les tentatives de concordance de Taxil et Fleury, bien que prometteuses, ne permettent pas de procéder au décodage complet obtenu par la nouvelle méthode proposée ici, à savoir :

- l'établissement de la logique du numérotage sectionnaire,
- la mise en concordance des trois numérotations,
- la localisation des occupants dans un immeuble porteur des trois numéros
- le repérage de l'immeuble sur le plan.

2 – Une nouvelle méthode de décodage des numéros sectionnaires

La méthode de décodage des logiques de numérotation sectionnaire des immeubles repose sur deux contraintes : disposer d'adresses pour au moins 75% des rues de la section, avec une densité minimale de 3 adresses pérennes par rue, et une hypothèse : la permanence d'occupation d'un immeuble par une ou des personnes nommément identifiées, tout au long de la période 1788-1808, pendant laquelle se succèdent les trois systèmes de numérotage. Disposer des numéros successivement attribués dans les almanachs à une personne précise, tant par Kreenfeldt, que par une Section, puis sous l'Empire, doit permettre de conclure que

[36] Michel FLEURY, *op. cit*., p. VI.
[37] ANONYME, *Almanach du Commerce… de Paris, pour l'an VII*, Paris Favre, s.d., p. 11.

le numéro de section correspond bien au numéro de type K antérieur et au numéro de type impérial, postérieur.

De nombreux almanachs permettent de relever les noms d'occupants et les numéros d'immeubles qui leur sont associés au cours de la période 1788-1808. J'ai ainsi consulté et exploité les almanachs suivants (par date de publication) les plus pertinents dans la masse des publications similaires de l'époque [38].

- ANONYME, *Almanach général des marchands, négociants et armateurs de la France de l'Europe et des autres parties du monde,* année MDCCLXXVI, Paris, chez l'auteur et Lesclapart (Google livre).
- ANONYME, *Almanach de Paris, contenant la demeure, les noms et qualités des personnes de condition*, Paris, Lesclapart fils, 1780 (BHVP 903128).
- R.H. PRÉVOST DE SAINT-LUCIEN, *État actuel de Paris ou le Provincial à Paris*, Paris, Watin fils éditeur, 1787, tome I, Quartier du Louvre, p.76. (BHVP et Google livres), ensuite noté "*Prévost 1788*".
- ANONYME, *Almanach de Paris. 1ère partie Contenant la demeure, les noms et qualités des personnes de condition, etc. 2e partie Contenant les noms et demeures des principaux artistes, marchands, fabricants, etc.… pour l'année 1788 (-1789)* (BHVP, 903130 et 903131, mais cette dernière cote y est signalée comme manquante)
- ANONYME, *Almanach de Paris, 2e partie Contenant les noms et demeures des principaux artistes, marchands, fabricants, etc.… pour l'année 1789,* Paris, chez Lesclapart, 1788 (BHVP, 4051 A).
- ANONYME, *Almanach royal pour l'année commune MDXXXX, présenté à sa Majesté pour la première fois par Laurent d'Houry, éditeur,* Paris, Debure et Veuve d'Houry Imp., s.d., 690 p. (BN, 8° H 28219/99 et Gallica).
- ANONYME, *Almanach des adresses de Paris et celles des députés de l'Assemblée Nationale Législative pour l'année 1792*, Paris, chez Jorry imprimeur, 1791, 398 p. (BHVP, cote 4052), ensuite noté "*Jorry*".
- ANONYME, *Almanach indicatif des rues de Paris suivant leurs nouvelles dénominations par ordre alphabétique précédé de l'énumération des 48 sections et de leurs chefs-lieux...,* Paris, Janet, an III, (BHVP, cotes 1353, 7131 - 7131 bis).
- ANONYME, *Almanach national 1793, an III, an IV, an V,* Paris, s.d., Testu, imprimeur, (Gallica), ensuite notés "*Al. Nat. an n*".
- DUVERNEUIL et de LA TYNNA, *Almanach du commerce de Paris et des départements de l'Empire français et des principales villes d'Europe*, Paris, Valade, Capelle et Renard, 1806, 798 p. (Gallica).

Il n'y a pas de raison a priori de mettre en cause la fiabilité des informations fournies par ces annuaires. Toutefois, entre la série des almanachs administratifs, *Almanach Royal*, *Almanach National*, *Almanach Impérial*, et celle des almanachs commerciaux, apparaissent des divergences qui, en cas de doute, ont été résolues en donnant la préférence aux almanachs commerciaux. En effet, pour près d'une centaine de commerçants de la rue Saint-Honoré, des recoupements et vérifications ont pu être opérés entre les informations des almanachs commerciaux et celles de documents commerciaux, prospectus, factures, émis par ces commerçants entre 1780 et 1830[39]. Les divergences entre ces documents originaux et les données des almanachs commerciaux sont infimes et portent le plus souvent sur l'orthographe des noms de famille.

---

[38] John GRAND-CARTERET, *Les almanachs français : bibliographie-iconographie des almanachs, années, annuaires, … et autres publications annuelles éditées à Paris : 1600-1895*, Paris, Alisy et Cie, 1896, (http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k39925k), p. 155-342 pour le dernier tiers du XVIIIe siècle.

[39] BHVP, Département des Éphémères, *Actualités, Série 120, factures et documents commerciaux classés par rue – Rue Saint-Honoré*, Cartons 1, 2, 3 (non répertoriés). Dépouillement partiel et analyse par mes soins en 2016.

Mais il faut, ensuite, pouvoir localiser sur un plan l'immeuble porteur de la triple numérotation. Ceci devient possible en se référant à l'emplacement du numéro impérial sur le cadastre Vasserot[40] et également - si, par chance, l'occupant est aussi propriétaire - par le recours au *Terrier de l'Archevêché* (pour le côté Nord de la rue Saint-Honoré) et *au Terrier du Roi* (pour son côté Sud), aux *Registres des censives correspondants*[41] et, le cas échéant, au *Sommier des biens nationaux*[42] et au *Répertoire des plans cadastraux*[43].

La logique de l'établissement de la concordance des numéros, suivie de celle de la localisation des immeubles, est explicitée dans le tableau 2 ci-dessous.

SOURCES	CONTRIBUTION DES SOURCES
Atlas des censives 1772	→ Association d'une **parcelle** et d'un **propriétaire-occupant** en 1788-90
↓	*Association des **parcelles** et de leur **numéro "royal"** par le nom des propriétaires de l'Atlas 1772*
Almanachs Prévost 1788 Lesclapart 1788 + 1789	→ Association du "nom/activité" d'un occupant de 1787/89 à un **numéro "royal"**
↓	*Repérage des items "nom-activité" identiques dans les almanachs de 1788/89 et 1791*
Almanach Jorry 1791	→ Association du "nom/activité" d'un occupant de 1791 à un **numéro "royal"**
↓	*Repérage des items "nom-activité" identiques dans les almanachs de 1791 et de 1798*
Almanachs La Tynna 1798-1803	→ Association du "nom/activité" d'un occupant de 1798 à un **numéro "sectionnaire"**
↓	*Repérage des items "nom-activité" identiques dans les almanachs de 1798 et 1806-1810*
Almanachs La Tynna 1806-1810	→ Association du "nom/activité" d'un occupant de 1806 à un **numéro "impérial"**
↓	*Localisation de l'immeuble sur le plan, validation avec documents commerciaux*
Atlas Vasserot 1809	→ Association, sur le plan, d'un **numéro "impérial"** à un **lieu précis** de la rue Saint-Honoré
↓	*Vérification de la similitude des parcelles dessinées dans les terriers et sur le cadastre*
Plans cadastraux 1810	→ Association d'un numéro "impérial" (parcelle) et d'un **propriétaire** (si possible occupant)

Tableau 2 : Principes de l'établissement des correspondances des noms et adresses des occupants de la rue Saint-Honoré de 1788 à 1808 et de localisation des immeubles portant la triple numérotation

Le fait d'utiliser le couple "nom-activité", et non pas le seul nom, comme information de base pour un occupant donné, limite le risque d'erreur ou de sur–interprétation de la permanence de localisation de cet occupant. On relève, en

[40] P. VASSEROT, J. H. BELLANGER, *Atlas général des quarante-huit quartiers de la ville de Paris... Plan géométrique du quartier des Tuileries (1er arrondissement)*, BHVP G 481.
Les feuilles du cadastre napoléonien par îlot sont consultables en ligne sur le site Web des archives de Paris http://canadp-archivesenligne.paris.fr/documents_figures/_plans_parcellaires/index.php
[41] Armand BRETTE, Jean de LA MONNERAYE et AN, Q1 1099-3 *op. cit. au Nord, au Sud*
[42] Henri MONIN, Lucien LAZARD, *op. cit.*
[43] Michel LE MOËL, *Répertoire des plans cadastraux de Paris cotés AN, F 31, 3 à 72*, Paris, SEVPEN, 1969. Les fiches individuelles des parcelles sont consultables sur microfilms au CARAN, cote F 31.

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

effet, de nombreux homonymes, des pères, des mères et des fils exerçant la même activité à divers endroits de la rue, parfois la même année, parfois à des années différentes. Certains occupants portent le même nom mais exercent des activités différentes. Le cas des occupants signalés, par exemple sur les factures, comme « successeurs de … » est particulièrement intéressant et probant pour la continuité de la localisation de plusieurs commerçants. Les risques d'erreur d'interprétation peuvent perturber la correspondance exacte des trois modes de numérotation et éventuellement la localisation d'un immeuble. Ils n'ont, par contre, aucune incidence sur la révélation des logiques de numérotage sectionnaire.

En respectant le principe du tableau 2 et en puisant les données dans les sources précédemment référencées, j'ai dressé un vaste tableau synoptique[44] de concordance des numéros sur 20 ans. Ce tableau permet aussi de localiser les immeubles par rapport aux intersections avec les rues adjacentes. Reportées sur le cadastre Vasserot, les données du tableur permettent de visualiser avec précision l'emplacement topographique de tous les immeubles et de leurs occupants, tout au long des années 1788-1808. Dans ce tableur où les numéros de type Kreenfeldt sont portés en ligne, on trouve successivement :

- les propriétaires des parcelles avant 1800 pour la parcelle correspondant à un ou plusieurs numéros de type royal (numéro de porte),
- les occupants d'avant 1789, repérés au numéro royal de cette ligne,
- les occupants de 1790 à 1795 signalés à ce même numéro royal,
- les occupants de 1795 à 1800 habitant l'immeuble dont le numéro sectionnaire correspond au numéro "royal",
- les occupants à partir de 1806 habitant l'immeuble dont le numéro impérial correspond au(x) numéro(s) sectionnaire(s) et au(x) numéro(s) "royal" afférents,
- le ou les propriétaires, après 1806, de la parcelle désignée par son numéro impérial[45].

Figurent également sur les lignes appropriées les rues adjacentes à l'endroit où elles coupent la rue Saint-Honoré. Ce repérage précis des intersections a été rendu possible par l'usage du cadastre Vasserot et le positionnement correct des numéros correspondants qu'il autorise.

Les concordances des trois numéros d'immeubles se font grâce à l'hypothèse de permanence d'implantation qui ne peut être mise en doute à un ou deux numéros près. À titre d'exemple, je propose trois cas de concordance.

<u>Premier cas</u> : À l'Ouest, dans le "quartier chic" (voir tableau 3)

M. Marquet Desgrèves, receveur général des finances, est signalé au N° K 332 par Prévost (1788) et Lesclapart (1788) ainsi que « près la Place Vendôme » dans l'*Annuaire Royal pour 1790*, (p. 595). Le terrier de 1772 et ses notices complémentaires indiquent à la parcelle N° 35 de la planche XII (Rue Saint-Honoré à l'angle Est de l'accès à la place) que Marquet de Bourgade, en 1788, vend son

[44] Il s'agit d'un tableur de 1 300 lignes x 15 colonnes comportant près de 20 000 cellules et décrivant plus de 2 400 adresses, en instance de publication.

[45] Les noms ainsi collectés seront regroupés dans un *Dictionnaire alphabétique des occupants et propriétaires d'immeubles de la rue Saint-Honoré sous la Révolution et l'Empire*, en cours de préparation.

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

immeuble à Raguideau de Lafosse, notaire, « son neveu, qui établit le contrat de mariage entre Bonaparte et Joséphine de Beauharnais »[46].

Jean Raguideau de la Fosse est lui aussi cité dans l'*Almanach royal* de 1790 mais sans numéro « près de la place Louis ». En 1791, Jorry signale Raguideau, notaire, au N° K 332. Maître Raguideau n'apparaît pas dans l'almanach La Tynna de 1799, mais figure dans celui de 1803 : « Raguideau de la Fosse (succ. de Rousseau), R. S. Honoré, 1516 – B. des M. » (p. 173). Son successeur, Me Noël, apparaît dans l'almanach de La Tynna en 1806 au N° Im 354.

De cet enchaînement d'informations depuis l'*Atlas de la censive de 1772*, nous concluons que le N° K 332, le N° S 1516 de la section Butte-aux-Moulins, le N° Imp 354, impérial, et aussi le N° 356 actuel, désignent le même immeuble situé très exactement à l'angle Nord-Est de l'intersection "Castiglione-Saint-Honoré" (voir aussi les Plans 1, 8 et 9).

Le positionnement exact de cet immeuble est important pour la connaissance des lieux pendant la période révolutionnaire car il apparaît comme le dernier des numéros que la section de la Butte-aux-Moulins a inscrit rue Saint-Honoré.

[46] Jacques HILLAIRET, *op. cit*. p. 435.

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

PROPRIETAIRES PARCELLES AVANT 1800	OCCUPANTS AVANT 1789 Numéros de type royal Kleenfeldt (K)			OCCUPANTS DE 1790 à 1795 Numéros de type (K) et/ ou de type sectionnaire (S)			OCCUPANTS DE 1795 à 1805 Numéros de type (S)				OCCUPANTS A PARTIR DE 1806 *Numéros de type Impérial (Imp)*			PROPRIETAIRES PARCELLES APRES 1800
Terriers du Roi (1700), Archevêché (1772), Sommier des Biens Nationaux	Almanach Lesclapart par défaut			Almanach Jorry 1791 par défaut			Almanach La Tynna 1798 par défaut				Almanach LaTynna 1806 par défaut			Réper. Le Moël / CARAN
	Almanachs Lesclapart 1787 (L) 1789 (I) Prévost-Watin 1788 (P) Almanach Royal (Al. R. 1788,), Tablettes du Commerce 1788, Citations Lefeuve (Lf) Hérard (H), Factures et prospectus commerciaux			*Almanach Royal (Al. R. 1790) Almanach National (Al. N. 1793, an II,) factures et prospectus commerciaux*			*Almanach LaTynna, Almanach National, Almanach Impérial an XIII, factures et prospectus commerciaux*				*Almanach La Tynna 1807, 1810, Almanach Impérial, factures et prospectus commerciaux*			références de parcelles N°F/31/carton/pièce plan cadastral
	N°	Occupants et activités		N°	Occupants et activités		Section N°	N°	Occupants et activités		N°	Occupants et activités		Propriétaire
36 Rouillé des Fontaines **	331**	Marquis de Blainville (L) (P) (H)+ comte		331**	Blainville	M	4	1514**	*Dubray (1803)*	*chapelier*	352**	Dubray	chapelier	352 Rouillet des Fontaines** 7/269
					Houdelot	M	4		*Cardeau (1803)*	*mercier*		Cardot	mercier	
									Guillaume *(et 1803)*	coiffeur		Moreau	ébéniste	
												Moreau	Hôtels garnis	
35 Marquet puis Raguideau	332 **				Le Roy *(et 1803)*	limonadier		1515			354**			354 Chéronnet (angle place Vendôme) 7/270
					Gojard	M.		1516**	*Brière-Mondétour (1803 an XIII)*	*Maire 2è Ard*		Brière-Mondétour	Maire 2em Ardt	
		Raguideau de Lafosse** (1788)	***notaire***	332**	**Raguideau**** *(et 1790)*	**notaire**	4		***Raguideau de la Fosse** (1803)***	***notaire***		**Noël****	**notaire, succ de Raguideau**	
		M. Marquet Desgrèves, receveur général des finances (L) (P) *			*Marquet-Desgrèves (1790)*	*M*	4		*Bougainville (1796)*	*membre de l'Institut*		Danvin	chocolat (ab)	
					Lefranc	lingère	4		Le Roy *(et 1803)*	limonadier				
INTERSECTION AVEC LA VOIE D'ACCES A LA PLACE DES PIQUES (ex-PLACE LOUIS-LE-GRAND - ex-PLACE VENDOME)														

NOTES

- Parcelle N° 36 du terrier, notée appartenir à Bouillé des Fontaines sur la planche XII de l'Atlas et à Rouillé des Fontaines (déclaration en 1764). *Terrier*, t. II/1, p. 150. La famille est toujours propriétaire sous l'Empire. Correspondance parfaite avec la parcelle cadastrée N° 352 Imp par la configuration de la parcelle et par la continuité de sa propriété.
- Parcelle 35, propriété de Marquet de Bourgade, receveur des finances, 1 et 2 place Vendôme, angle rue Saint-Honoré, depuis 1776. Vendue à Raguideau de la Fosse, notaire, en 1788. *Terrier*, Pl. 12, T. II/1 p. 150-1. « Appartient depuis 1776 au fermier général Marquet de Bourgade puis à son neveu le notaire Jean Raguideau […] Barère de Vieuzac campa aussi, mais en ayant plus l'air de s'installer, chez M. de Bourgade, dernière propriété avant la place Vendôme" (Lefeuve, *op. cit.* p. 80). Cette notation ne correspond pas aux propos de Barère lui-même

En réalité, Barère indique lui-même qu'il loge longtemps chez « son ami Savalette ». (H. Carnot, David, d'Angers, (Ed), Barère de Vieuzac, *Mémoires de Bertrand Barère,* Paris, J. Labitte, 1842-1844 t. 2 p. 46). Savalette de Lange, domicilié au N° K 329, garde du Trésor royal, se voit littéralement sauvé par Barère d'une incarcération prélude à sa condamnation à mort.

- Brière-Mondétour, noté au N° 1515 "au coin de la place Vendôme", dans *Al. Imp. an XIII*, p. 620.

Deuxième cas : À l'Est, chez les commerçants

© BHVP

Illustration 1 : Prospectus commercial du papetier Oursel (avant 1780)

Michel, François Oursel, marchand papetier, est placé au N° K 20 en 1788 par Lesclapart, et au même numéro par Jorry en 1791. Fin 1793, il est cité dans l'*Almanach National de France pour l'an II* (p. 474) comme « marchand papetier, membre du Bureau de bienfaisance pour la section 17, Les Marchés. » Son adresse est [S] 211, rue Saint-Honoré. À ce dernier numéro il apparaît dans l'*Almanach National, An IV* comme « curateur au Bureau de Bienfaisance, assesseur citoyen au Tribunal de Paix du 4ème Arrondissement, Division des Marchés, rue Honoré » (p. 389), et enfin par une citation identique dans le même *Almanach pour l'An V* [1796] (p. 390, 556) mais cette fois sans indication de numéro dans la voie. Sa carte commerciale, sans doute antérieure aux numérotages, indique « Au Griffon d'Or, rue St-Honoré près les Pilliers [sic] des Halles »[47].

Le N° K 20 est localisé, côté Nord, au tout début de la rue, donc à l'est. Mais, a priori, il n'est pas possible de savoir si ce numéro se trouve à l'est ou à l'ouest de la rue de l'Échaudé. Le fait qu'Oursel soit cité ensuite au S 211, puis son successeur Mandar au N° Imp. 26[48] permet de déduire, compte tenu des correspondances de numéros voisins, qu'il se trouve entre la rue de l'Échaudé et la rue de la Tonnellerie, à côté des Boucheries de Beauvais (voir Plan 3).

Troisième cas : Au centre, dans le quartier de la sociabilité et des plaisirs

Prévost signale, au N° K 570, le « Café militaire, tenu par le Sr. Godeau "Hic Virtus bellica gaudet" ». Aucune indication de voisinage dans Prévost ne permet de placer avec précision cet endroit, fort connu, à l'époque et au début du XIXe siècle, à part le fait qu'il se situe dans le rayon d'intérêt du Palais-Royal, côté Sud de la rue Saint-Honoré. Célèbre par son décor de boiseries, dessinées par Claude-Nicolas Ledoux et aujourd'hui conservées au Musée Carnavalet[49], ce café

[47] BHVP, Département des Éphémères, *Actualités série 120*, *Rue Saint-Honoré*, Cartons 1,2,3, déjà cités.

[48] DUVERNEUIL, Jean de LA TYNNA, *Almanach du commerce et de toutes les adresses de Paris pour l'an VIII*, Paris, octobre 1799 (Gallica).

[49] « Commanditaire : Henri Alexandre Godeau, "marchand distillateur" propriétaire du Café Militaire, rue Saint-Honoré (nº105, sous l'Empire et nº 201, sous la Monarchie de juillet) ; portion de la rue Saint-Honoré détruite en 1850. » http://www.carnavalet.paris.fr/fr/collections/boiseries-du-cafe-militaire. J. Hillairet n'évoque pas le Café militaire (*op. cit*. p. 425) mais il narre longuement l'histoire du *Café de la Régence* et de ses célèbres clients. Oublié par Prévost, ce dernier commerce, tenu par Beaupied limonadier, a quand même été identifié et situé grâce à l'almanach de 1806, au

réservé aux officiers n'est pas cité par Jorry en 1791. La trace de Godeau et de son "Café militaire" se perd dans les almanachs de La Tynna de 1798, 1799, 1803, bien qu'un certain Fontaine soit cité dans chacun d'eux comme limonadier au S 105 de la section des Gardes-Françaises, dans une zone qui pourrait bien accueillir le fameux Café. Et ce n'est qu'avec l'*Almanach* de 1806 que l'on obtient l'information décisive dans la rubrique *Limonadiers* : « Fontaine (*Café militaire*), R. Saint-Honoré, [S] 201 » (p. 204).

Ainsi, le N° K 570 de Prévost, le S 105 de la section des Gardes françaises et le Imp. 201 désignent bien le même lieu de convivialité, que l'on peut situer, d'après la reconstitution du numérotage de la section 9 (voir Plan 10), dans l'îlot "Chantre-Champfleury", à quelques mètres de l'intersection Saint-Honoré - Chantre, en face du cloître Saint-Honoré.

Après avoir correctement placé occupants, propriétaires, immeubles, aux bons numéros, aux endroits réels d'implantation topographique, il est aisé de retrouver, dans leur diversité, les logiques de numérotage des segments de la rue Saint-Honoré rattachés à leurs sept sections limitrophes respectives.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ni le plan de Paris, divisé en quatre quartiers correspondant à la numération de type Kreenfeldt utilisée dans l'almanach Prévost-Watin[50], ni le plan Verniquet de 1790[51], le plus utilisé pour la période révolutionnaire, n'indiquent des numéros d'immeubles de type K sur le tracé des rues (voir Plans 2).

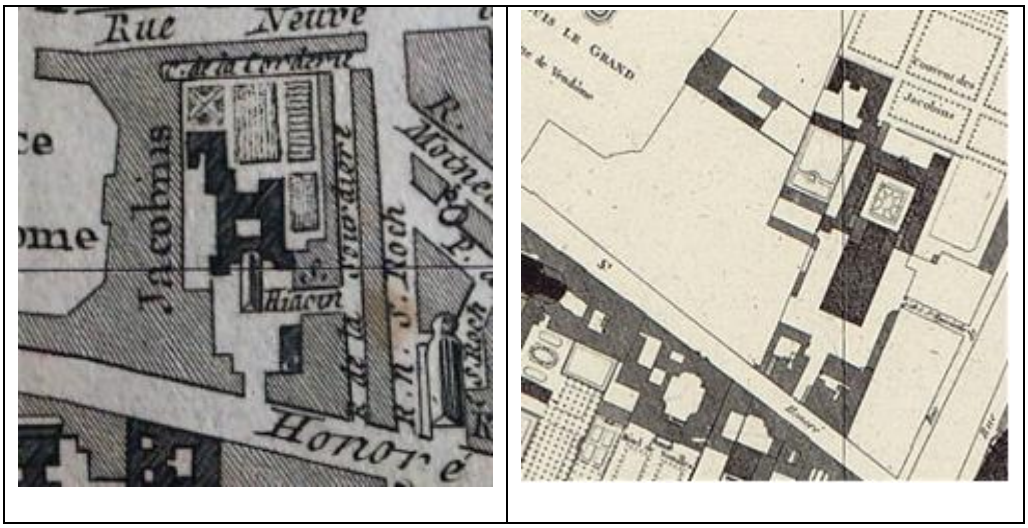

Plans 2 : Topographie du couvent des Jacobins selon le plan Prévost (1788) et le Plan Verniquet (1790)

n° 243 (Imp.), puis, au moyen de l'almanach de 1798, au n° 161 (Section des Tuileries), soit sur le côté ouest de la place du Palais-Royal, et non pas au débouché de la rue Saint-Thomas-du-Louvre (emplacement du Château d'eau) où le place Hillairet (Id. p. 427).

[50] Les quatre feuillets, rarement joints aux exemplaires de l'almanach, sont consultables au Centre de topographie de Paris, CARAN. La rue Saint-Honoré est située dans le quartier "Louvre".

[51] *Plan de la Ville de Paris avec sa nouvelle enceinte, levé géométriquement sur la méridienne de l'Observatoire par le Cn Verniquet, parachevé en 1791*, (BHVP, Usuels 4 PLA 1357 et sur le site web des bibliothèques spécialisées de Paris, documents numérisés, *Atlas des anciens plans de Paris. Reproduction en fac-similé des originaux les plus rares et les plus intéressants pour l'histoire de la topographie parisienne...* Héliogravure Dujardin, Paris, Impr. nationale, 1880, cote A 1027, 6 dernières feuilles), dans lequel la rue Saint-Honoré est visible sur la reproduction *Paris de 1789 à 1798 : partie supérieure médiane du plan*.

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

Ceci rend très difficile, voire impossible sans autre information, le placement des numéros de ce type, en particulier ceux qui se situent de part et d'autre des 40 intersections avec les rues adjacentes à la rue Saint-Honoré.

Le plan Esnaust-Rapilly[52], de 1793, ne porte pas plus de repère numérique aux immeubles, monuments ou intersections de rues (voir Plan 1, supra).

Le rapprochement minutieux de l'ensemble des sources précédemment citées selon la méthode de mise en correspondance présentée dans le tableau 2 a permis de redécouvrir les principes de numérotage des sept sections limitrophes de la rue Saint-Honoré.

Comme on peut le déduire de l'examen attentif des almanachs de l'ensemble de la période, les sections appliquent la nouvelle réglementation à leur façon et aussi à leur rythme. Dans les almanachs des années 1793 - 1797 et même parfois jusque sous la Restauration, le repérage des commerces et des occupants non commerçants, particuliers, praticiens de santé, officiers ministériels, se fait encore par référence aux numéros de type K ou à des notations de proximité large : "vis-à-vis de la rue des Bourdonnois", "face à l'Oratoire", ou de proximité étroite : "à côté de l'hôtel de Noailles", "au coin de la rue Tirechape". Pour établir la date de mise en œuvre de la numérotation sectionnaire, on pourrait risquer – à titre d'exemple – une hypothèse pour les deux sections suivantes :

- la section des Marchés (17ème), la plus à l'est de la rue Saint-Honoré, applique le décret avant octobre 1793 : Oursel papetier, membre de la Commission de Bienfaisance pour la section des Marchés, est indiqué au N° [S] 211 Rue Saint-Honoré dans *Al. Nat.,* 1793-94 (publié en octobre 1793), p. 474, et au N° [K] 20 chez Jorry (1791)

- la section Place Vendôme (5ème), la plus à l'ouest, n'aurait appliqué le décret qu'après octobre 1794 : Colon, chirurgien, Rue Honoré [K] 337, *Al. Nat. 1794-95*, p. 454, et au N° [K] 339, *Al.Roy., 1790*, p. 608, 611.

En 1798, la deuxième édition de l'*Almanach de Paris* n'emploie plus que la numérotation sectionnaire pour toutes les adresses de la rue, entretemps devenue « Honoré ». Les sections limitrophes ont alors, toutes, bien appliqué le décret de 1790. Mais le fait d'avoir mis en œuvre des méthodologies différentes les amènent, malgré elles, à faire coexister, tout au long de la rue, des numérotages variés et souvent identiques d'un segment à l'autre :

Côté	**DANS LE SEGMENT DE LA RUE SAINT-HONORÉ APPARTENANT À LA SECTION**	**Les numéros sectionnaires vont**	
		du N°	**au N°**
Nord	Marchés (section 17)	195	218
	Contrat Social (section 11)	485	588
	Halles aux Blés (section 10)	1	113
	Butte aux Moulins (section 4)	1345	1516
	Place Vendôme (section 5)	1	95
Sud	Tuileries (section 1)	1	161
	Gardes Françaises (section 9)	37	409

Tableau 4 : Ventilation des numéros sectionnaires rue Saint-Honoré, par segment

[52] *Nouveau plan, op. cit*.

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

Sans autre information, rien ne permet de fixer ni le point de départ de ces séquences, ni, même approximativement, un numéro d'immeuble (ou de porte d'immeuble) de la rue Saint-Honoré s'il n'est pas flanqué du nom de sa section.

Sous l'hypothèse précédemment évoquée de permanence des occupants, c'est grâce aux comparaisons d'adresses de commerçants section par section et -pour certaines sections- îlot par îlot, qu'il a été possible de reconstituer les logiques de numérotage des commissaires de section en 1791-1795. Pour les sections 9 (Gardes-Françaises) et 11 (Contrat-Social) nous pouvons observer des discontinuités dans les numéros de la rue Saint-Honoré entre les limites respectives de ces deux sections. Ceci s'explique par une logique de numérotage continu principalement par îlot et non principalement par pourtour de section. La rupture des numérotations entre sections, et même à l'intérieur d'une section, loin d'être perturbante pour la localisation, s'avère au contraire un point d'appui définitif, puisqu'à chaque discontinuité inter-sectionnaire il devient possible de placer le facteur d'interruption, à savoir l'intersection de la rue Saint-Honoré et d'une rue adjacente.

3 – Décoder le numérotage des sections limitrophes de la rue Saint-Honoré

Dans tous les segments de la rue Saint-Honoré, énumérés ci-après d'Est en Ouest suivant leur section d'appartenance, nous indiquons pour de nombreux immeubles, spécialement les immeubles d'angle, les trois numéros qui leur ont été successivement attribués entre 1780 et 1806[53]. L'exactitude du résultat ne peut être totalement garantie au numéro près, en particulier parce que les numéros sectionnaires repèrent des portes tandis que les numéros impériaux désignent des immeubles. Ainsi, un immeuble peut avoir plusieurs portes et se voir donc attribuer plusieurs numéros sectionnaires. Les vérifications effectuées à partir des sources disponibles permettent toutefois d'accorder aux correspondances et aux emplacements un taux très élevé de vraisemblance.

Il n'entrait pas dans l'objet de notre étude d'établir les logiques complètes de numérotage des sept sections limitrophes de la rue Saint-Honoré, mais il nous a semblé utile d'indiquer le principe du numérotage d'ensemble de la section des Marchés, pour le respect de la directive officielle, de la section du Contrat-Social, pour sa configuration atypique, de celle de la Butte-aux-Moulins, pour sa taille.

Les fonds de carte sont extraits du Plan de Paris de Verniquet de 1790. En effet, imprimé sur une seule feuille, ce plan permet un cadrage de chaque segment de la rue Saint-Honoré dans sa totalité et sans raccord. Le cadastre Vasserot, bien que plus pertinent dans le cas présent, puisqu'il indique les numéros d'immeuble de type impérial, mais édité sur une feuille par îlot, ne permet pas cette vue d'ensemble d'un seul tenant pour un segment sectionnaire de rue, composé de plusieurs îlots. Cette caractéristique du cadastre Vasserot m'a toutefois semblé très pertinente pour illustrer la portée de la présente méthode dans un segment de la rue appartenant à la section des Gardes-Françaises.

Le format de l'article empêchait une double description, graphique et littéraire, du cheminement du numérotage dans chaque segment de la rue Saint-Honoré et dans chacune des trois sections étudiées plus en détail. La description graphique a été privilégiée. Elle positionne sur chaque plan les numéros

[53] Le numéro "royal", placé au plus près de la rue Saint-Honoré, figure en noir dans un cartouche à fond blanc, le numéro sectionnaire, au milieu, sur un fond de couleur, le numéro "impérial" en blanc dans un cartouche à fond noir.

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

sectionnaires et les numéros impériaux strictement en correspondance selon la méthode présentée ci-dessus, à l'endroit précis où le plan Vasserot situe le numéro impérial. Dans un souci de lisibilité des plans, le nombre des cartouches portant les numéros sectionnaire (en couleur), impériale (en blanc sur fond noir) a été limité au minimum nécessaire à la compréhension des logiques de numérotage[54].

AU NORD

- Segment rattaché à la section 17 dite des Marchés (ancien 4ème Ardt, quartier 15, "Marchés")[55]

Sur la rue Saint-Honoré, la numérotation sectionnaire (sur fond jaune) s'effectue d'Est en Ouest, en continu :

- N° 195 à 203, de la rue de la Lingerie à la rue de l'Échaudé, îlot 7.
- N° 204 à 218, de la rue de l'Échaudé à la rue de la Tonnellerie, îlot 9.

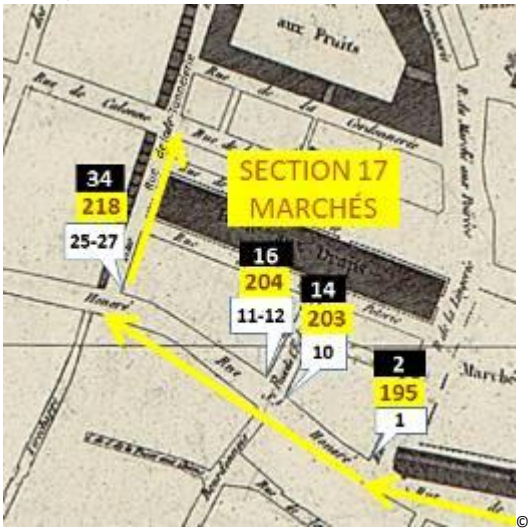

© BHVP

Plan 3 : Numérotation des immeubles du segment de la rue Saint-Honoré appartenant à la section des Marchés (fonds de carte Verniquet ©BHVP)

Ce segment s'inscrit dans un cheminement complet de numérotage sectionnaire qui commence au Nord-Est de la section et en contourne le pourtour par l'Est et le Sud, avec une incursion en A-R dans la rue de la Ferronnerie. Le plan 4 esquisse ce plan de numérotage, uniquement d'après les correspondances de localisation des commerçants cités en 1803 et 1806, puisqu'il n'est pas l'objet essentiel du présent travail. D'où quelques incertitudes, en particulier, faute de commerces stables au Nord de la section autour du Carreau de la Halle. De ce fait, le chemin le plus probable effectué par les commissaires de 1791 y est dessiné en tirets.

[54] Pour mémoire, sur la rive Droite, pour les rues Sud-Nord, la numérotation impériale place le N°1 au Sud de la rue, côté gauche. Les numéros impairs s'enchaînent ensuite vers le Nord. Pour les rues Est-Ouest, le N° 1 est placé à l'Est de la rue, côté gauche. Les numéros impairs s'enchaînent ensuite vers l'Ouest.

[55] Cadastre de Paris avant 1860, consultable en ligne, http://canadp-archivesenligne.paris.fr, 4ème Arrondissement ancien, feuille F31/79/01. Ces références sont indiquées "Vasserot".

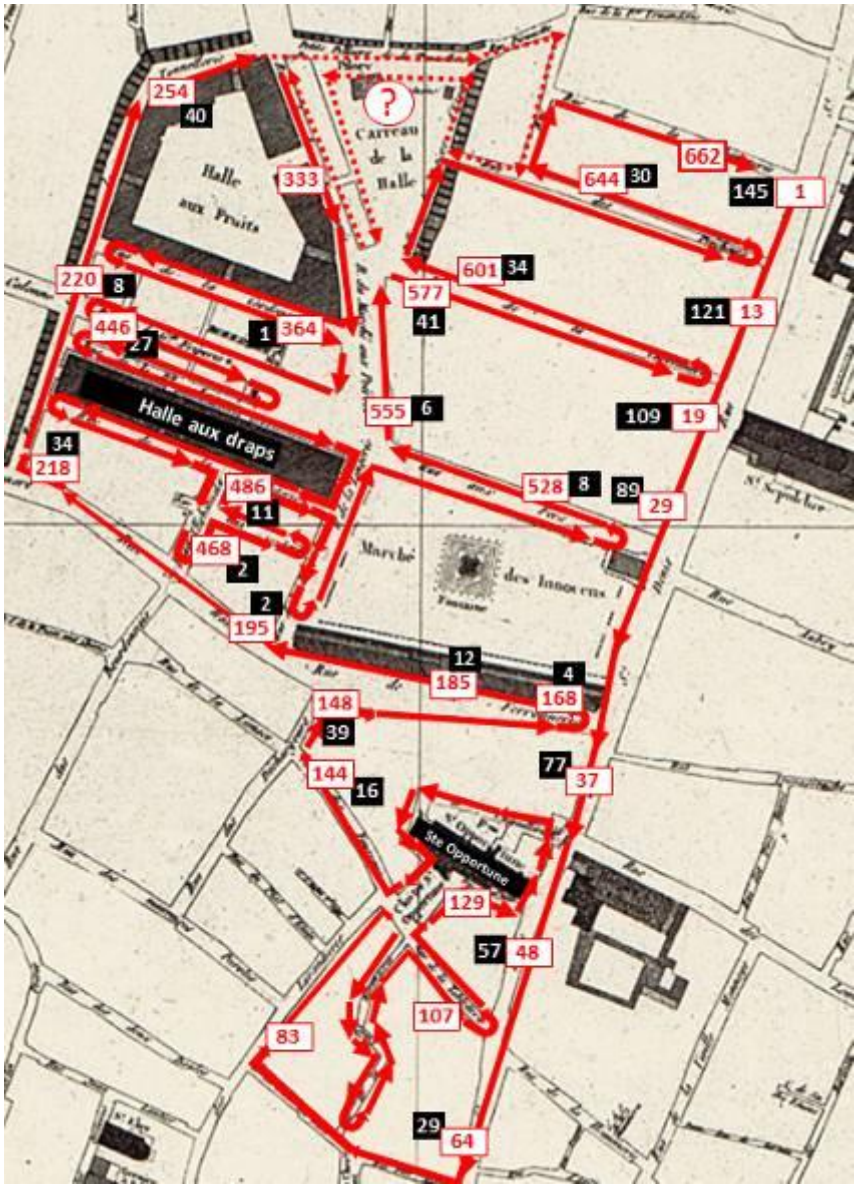

Plans 4 : Principe de numérotation des immeubles de la section des Marchés, © BHVP

- La section 11 dite du Contrat-Social (ancien 3ème Ardt, quartier 11 " Saint-Eustache")

La numérotation sectionnaire du segment de la rue Saint-Honoré s'effectue d'Ouest en Est, par îlot :

- N° 478 à 499, de la rue du Four à la rue des Prouvaires, îlot 11 Vasserot
- N° 577 à 588, de la rue des Prouvaires à la rue de la Tonnellerie, îlot 1.

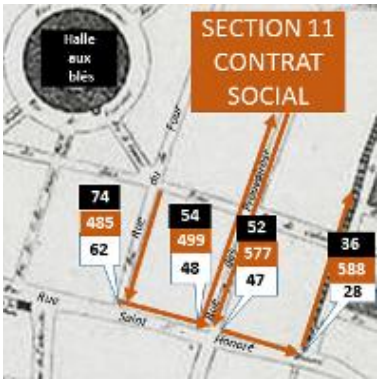

Plan 5 : Numérotation des immeubles du segment de la rue Saint-Honoré appartenant à la section du Contrat Social (fonds de carte Verniquet ©BHVP)

Le chemin de numérotage sectionnaire de l'ensemble de cette section n'a pu être retrouvé dans son intégralité, faute de données dans les almanachs. Une recherche plus approfondie, hors du champ du présent travail, devrait permettre de lever les points d'incertitude du début de la séquence Nord.

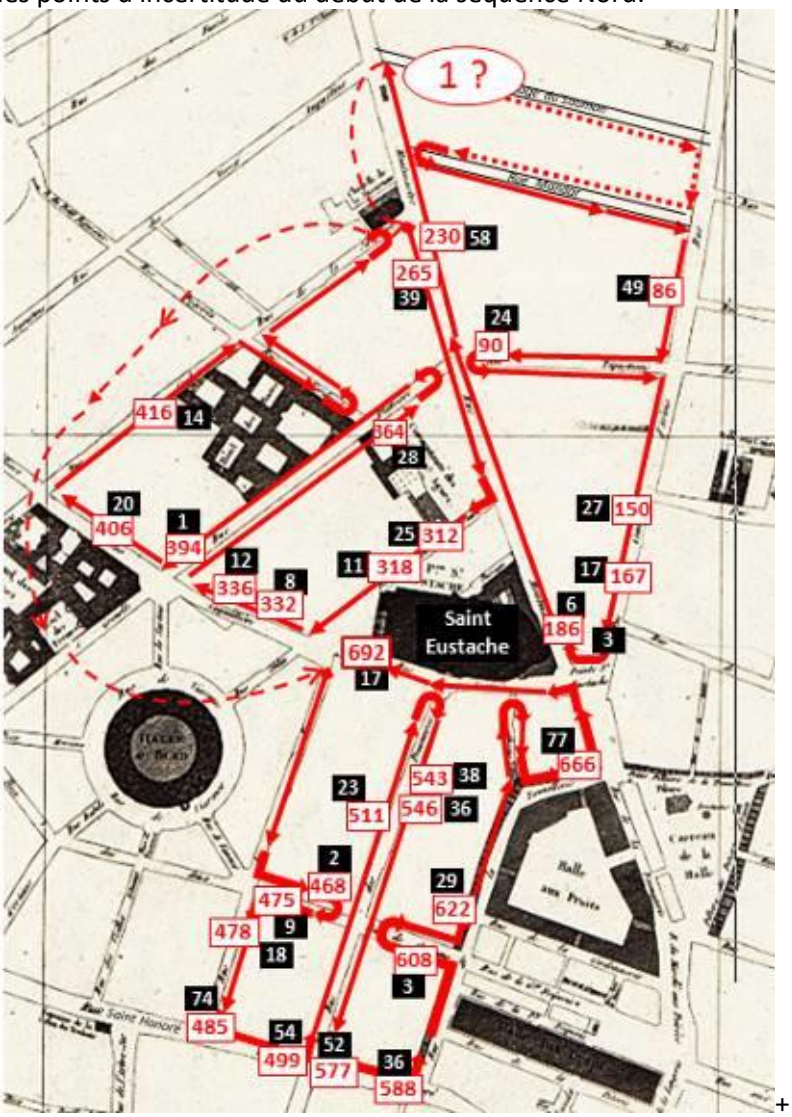

Plans 6 : Principe de numérotation des immeubles de la section du Contrat Social (© BHVP)

- La section 10 dite de la Halle-aux-Blés (ancien 4ème Ardt, quartier 16, "Banque de France")

La numérotation sectionnaire part de la rue des Bons-Enfants N° 1 (N° K 173, Imp 192), qui de ce fait marque également le point de départ du numérotage de l'ensemble de cette section, et se poursuit d'Ouest en Est, en continu, jusqu'à la rue du Four, au N° 113 (K 63, Imp 73).

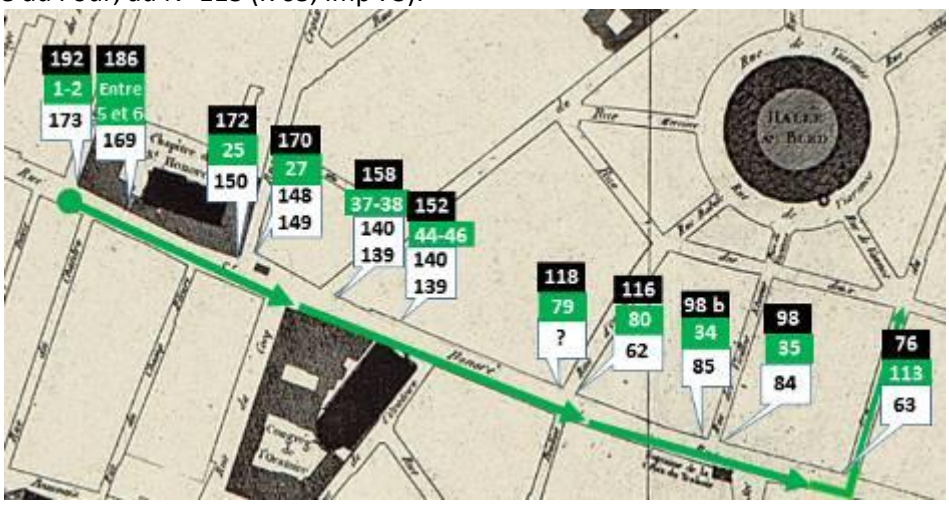

Plan 7 : Numérotation des immeubles du segment de la rue Saint-Honoré
appartenant à la section de la Halle aux Blés (fonds de carte Verniquet ©BHVP)

- La section 4 dite de la Buttes-aux-Moulins (ancien 2ème Ardt, quartier, 6 "Palais-Royal")

La numérotation sectionnaire des portes et immeubles de la rue Saint-Honoré s'effectue d'Est en Ouest, en continu de la rue des Bons-Enfants (Est), au N° 1346, jusqu'à la place Vendôme (Ouest) au N° 1516.

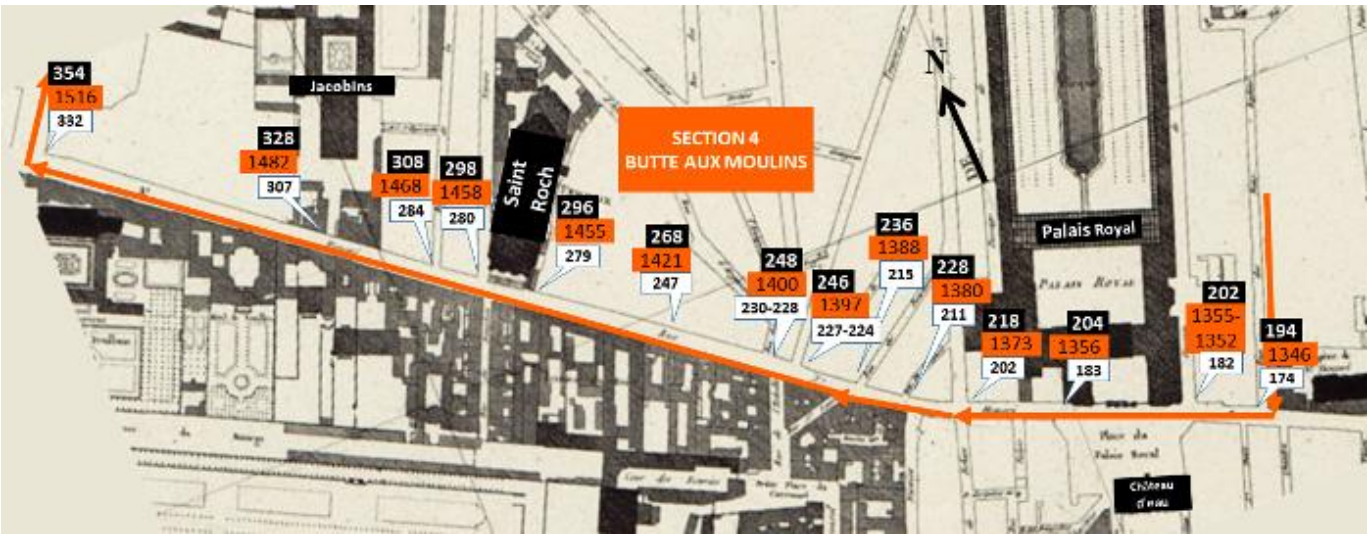

Plan 8 : Numérotation des immeubles du segment de la rue Saint-Honoré
appartenant à la section de la Butte-aux-Moulins (fonds de carte Verniquet ©BHVP)

De quelques sondages d'adresses de commerçants dans plusieurs rues de cette section, il est aisé de déduire le point de départ de la numérotation et sa logique.

Le N° 1 a été placé au Nord-Ouest de la section, côté Sud de la rue Neuve-des-Petits-Champs à l'intersection avec le débouché de la Place Vendôme. La numérotation se poursuit sur le pourtour du premier îlot, parcourt les premiers mètres Ouest de la rue Saint-Roch, entre dans le cul-de-sac de la Corderie, longe tous les immeubles de la rue de la Sourdière et au bas de celle-ci, butant sur la rue Saint-Honoré, remonte par l'Est de la rue de la Sourdière pour redescendre vers Saint-Honoré par la suite de la rue Saint-Roch (voir l'esquisse de la suite de numéros sur le plan N° 7). Plus loin, le segment de la rue de Richelieu appartenant à cette section de la Butte-aux-Moulins voit se succéder les numéros comme indiqué sur le plan, ce qui avait beaucoup intrigué Vitu. En effet, après le N° 764, le numérotage s'insère dans la rue Traversière (N°777) et retourne à la rue de Richelieu en remontant. Puis les numéros défilent rue de Richelieu, côté Ouest du 882 au 899 et se poursuivent rue de la Boucherie, etc. Au bas de la rue de Richelieu N° 987, remontée vers le Nord côté Est, insertion dans le passage de Monpensier…retour rue de Richelieu au N° 1223. Enfin, le bouclage de la numérotation se fait à partir de l'angle Nord-Est de la section (angle rue Neuve-des-Petits-Champs – rue Neuve-des-Bons-Enfants) et cette fois de façon continue sur le pourtour de la section par la rue des Bons-Enfants (N° 1317) puis la rue Saint-Honoré (N° 1346) en revenant vers l'Ouest, comme il est dit ci-dessus du N° 1346 au N° 1516, et se termine à la jonction avec le N° 1 après avoir attribué des numéros 15XX aux immeubles de l'Est de la Place Vendôme.

Plan 9 : Principe de numérotation de la section Butte-aux-Moulins (fonds de carte Verniquet © BHVP)

- La section 5 dite Place Vendôme (ancien 1er Ardt, quartier 3 "Place Vendôme")

La numérotation s'effectue d'Ouest en Est, en continu du boulevard Saint-Honoré (ou Porte Saint-Honoré) du N° 1, vers l'accès à la Place Vendôme (place des Piques) au N° 95. On notera que l'idée des commissaires n'est pas de poser un N°1 au début de la rue, mais bien de démarrer le numérotage de toute la section à l'un des angles de celle-ci, en l'occurrence l'angle Sud-Ouest, exactement à l'opposé de celui préconisé par la directive officielle.

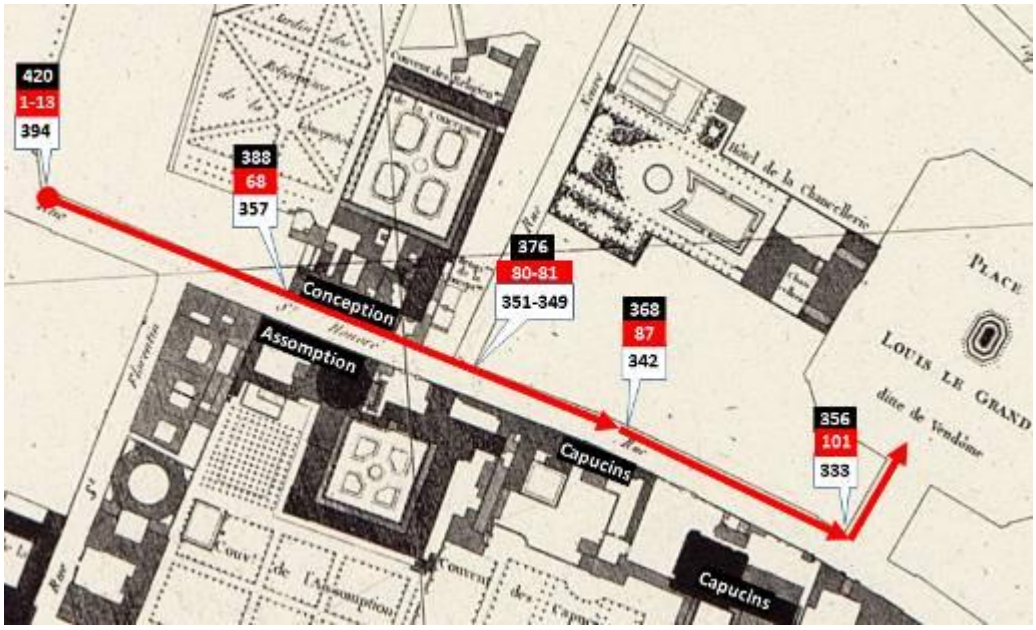

Plan 10 : Numérotation des immeubles du segment de la rue Saint-Honoré appartenant à la section Place Vendôme (fonds de carte Verniquet ©BHVP)

AU SUD

- La section 1 dite des Tuileries (ancien 1er Ardt, quartier 4 "Tuileries")

La numérotation s'effectue d'Ouest en Est, en continu du boulevard Saint-Honoré (ou Porte Saint-Honoré), N° 1, jusqu'au N° 160 situé à l'angle Sud-Ouest de la place du Palais-Royal (Palais-Égalité en 1798). Le "Château d'eau"[56], réservoir construit au sud de cette place au début du XVIIIe siècle, ne porte vraisemblablement pas de numéro. Le numérotage de la section des Tuileries se continue immédiatement à l'Est du réservoir et donc à l'angle Sud-Est de la place, puis par la rue Fromenteau (également dénommée Froidmanteau ou Froid-Manteau) vers la Seine (rue des Orties-Saint-Louis).

[56] Pierre-Thomas HURTAUT, L. de MAGNY, *Dictionnaire historique de la Ville de Paris et de ses environs*, Paris, Moutard, 1779, p. 299.

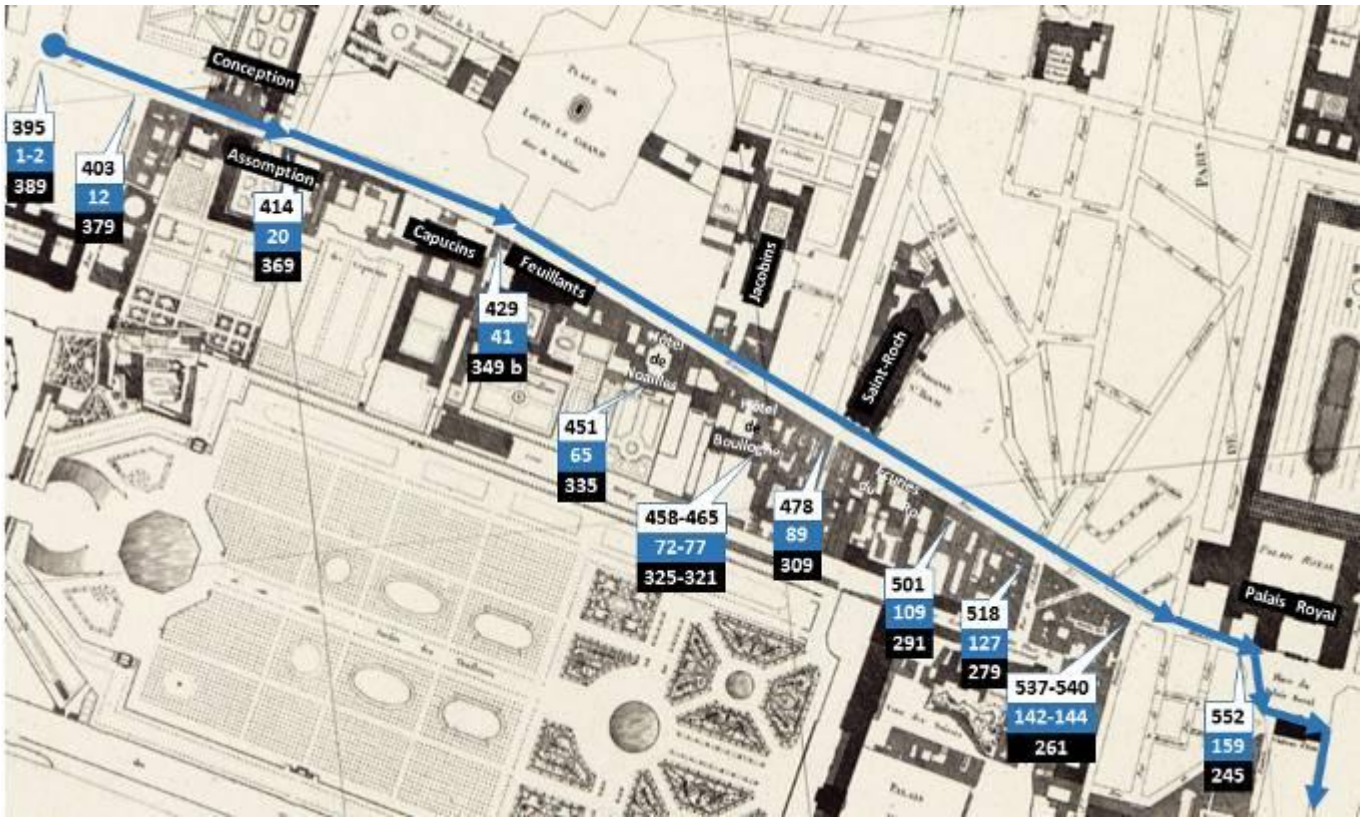

Plan 11 : Numérotation des immeubles du segment de la rue Saint-Honoré appartenant à la section Tuileries (fonds de carte Verniquet © BHVP)

- La section 9 dite des Gardes-Françaises (ancien 4ème Ardt, quartier 13 "Saint-Honoré")

Le principe du numérotage de la section des Gardes-Françaises s'est avéré le plus complexe à décoder parmi ceux des sept sections qui bordent la rue Saint-Honoré.

Les commissaires des Gardes-Françaises à l'instar de leurs collègues d'autres sections, et contrairement aux directives officielles, ont placé leur N°1 au Nord-Ouest de leur quartier, soit ici au début de la rue Fromenteau, à l'angle Sud-Est de la place du Palais-Royal (voir Plan 10).

Ils auraient pu, ensuite, comme les commissaires des Tuileries, poursuivre leur numérotation en contournant la section par le Nord-Est de la place du Palais-Royal puis continuer vers l'Est sur toute la longueur de la rue Saint-Honoré jusqu'à la rue des Déchargeurs (limite de section), ou encore, à l'extrémité Est du premier îlot, descendre la rue Jean-Saint-Denis et la remonter pour reprendre vers l'Est rue Saint-Honoré. Mais non !

Le principe d'alors, ici redécouvert, a consisté à numéroter chaque îlot en partant de son angle Nord-Ouest, à "descendre" par l'Ouest puis à parcourir le Sud de l'îlot d'Ouest en Est, pour remonter par l'Est et enfin revenir par le Nord de l'îlot vers l'Ouest de celui-ci, au numéro de départ.

Le numéro posé à l'arrivée de ce contournement antihoraire du premier îlot, donc à son Nord-ouest, va servir de base de départ à la numérotation du deuxième îlot qui démarre à son propre Nord-ouest et suit le même parcours N-O, S-O, S-E, N-E, retour au N-O. Et ainsi de suite…

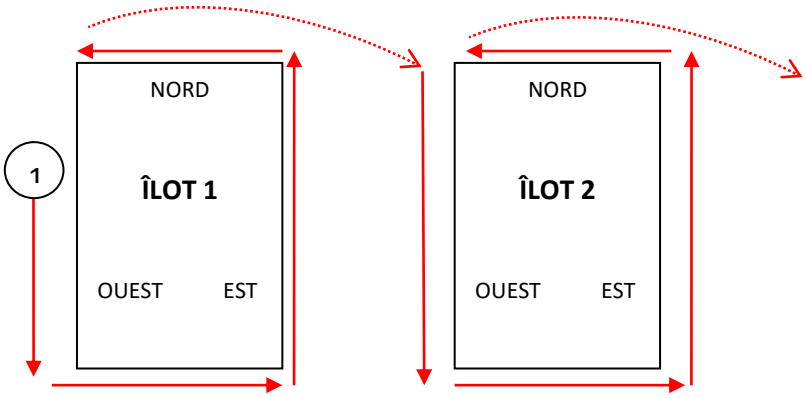

Dans une logique de repérage des immeubles rue Saint-Honoré le résultat est surprenant.

D'Ouest en Est, d'îlot en îlot, les numéros des immeubles apparaissent bien comme suivant une logique de croissance depuis le Palais-Royal jusqu'à la rue des Déchargeurs. Mais les suites de numéros sont discontinues, séparées par les intersections des rues adjacentes, et elles sont croissantes d'Est en Ouest au Nord de chaque îlot.

Le schéma de numérotage plaqué sur le plan de la section (voir ci-après Plan 10) permet seul de comprendre cette curieuse logique, parfaitement vérifiée par la correspondance des emplacements des occupants selon les trois numérotations, royale, sectionnaire et impériale.

Une ultime validation du principe de numérotation des immeubles des Gardes-Françaises est apportée par les numéros relevés dans plusieurs des rues adjacentes de ce côté Sud de la rue Saint-Honoré et portés sur le plan ci-après. Sur ce plan, l'alternance des couleurs d'un îlot à l'autre n'a pas d'autre objet que de faciliter la lecture et la compréhension du principe de numérotage de cette section.

Pour une raison de lisibilité, l'affichage simultané des trois numéros en correspondance, à l'instar des présentations ci-dessus pour les six autres segments, s'avérait difficile sur ce schéma de numérotage. Il a donc semblé judicieux, à titre d'exemple, de concentrer sur un seul îlot de cette section toutes les données collectées sur ses occupants, riverains de la rue Saint-Honoré. L'îlot Bourdonnois-Tirechappe à l'extrémité Est de la rue, particulièrement intéressant par la densité et la variété des indications recueillies, est ici représenté (voir plan 13) par une feuille du cadastre de 1810. Les indications d'occupation ont été notées dans les cartouches disposés à la hauteur de chaque parcelle concernée. Les numéros de ces parcelles, respectivement de type impérial (blanc sur fond noir), sectionnaire (blanc sur fond vert) et royal (noir sur fond blanc) sont portés sur le tracé de la rue. Pour des raisons de lisibilité, j'ai appliqué au plan une rotation de 90°, plaçant l'Est (rue des Bourdonnois) en haut et l'Ouest (rue Tirechape) en bas.

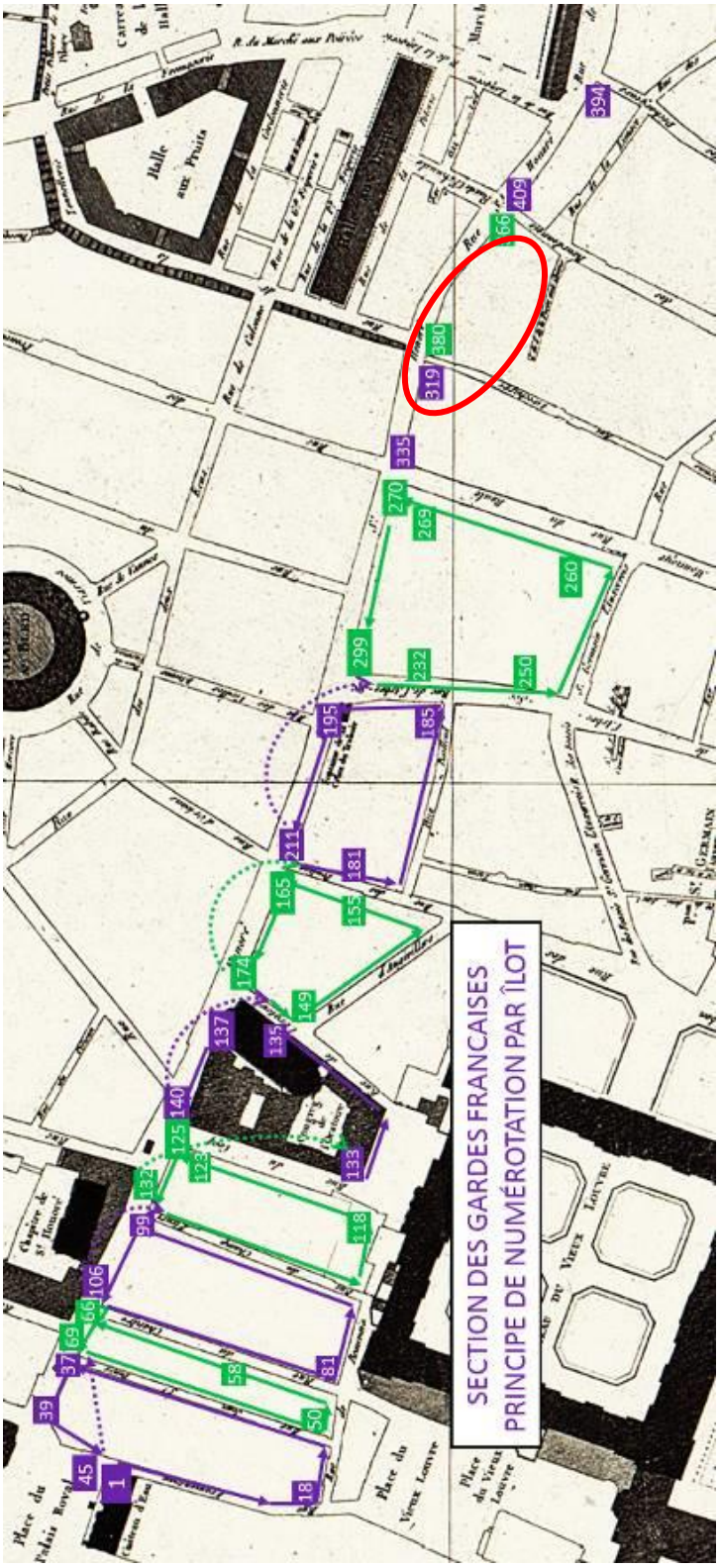

© BHVP

Plan 12 : Principe de numérotation des immeubles du segment de la rue Saint-Honoré appartenant de la section des Gardes Françaises (fonds de carte Verniquet)

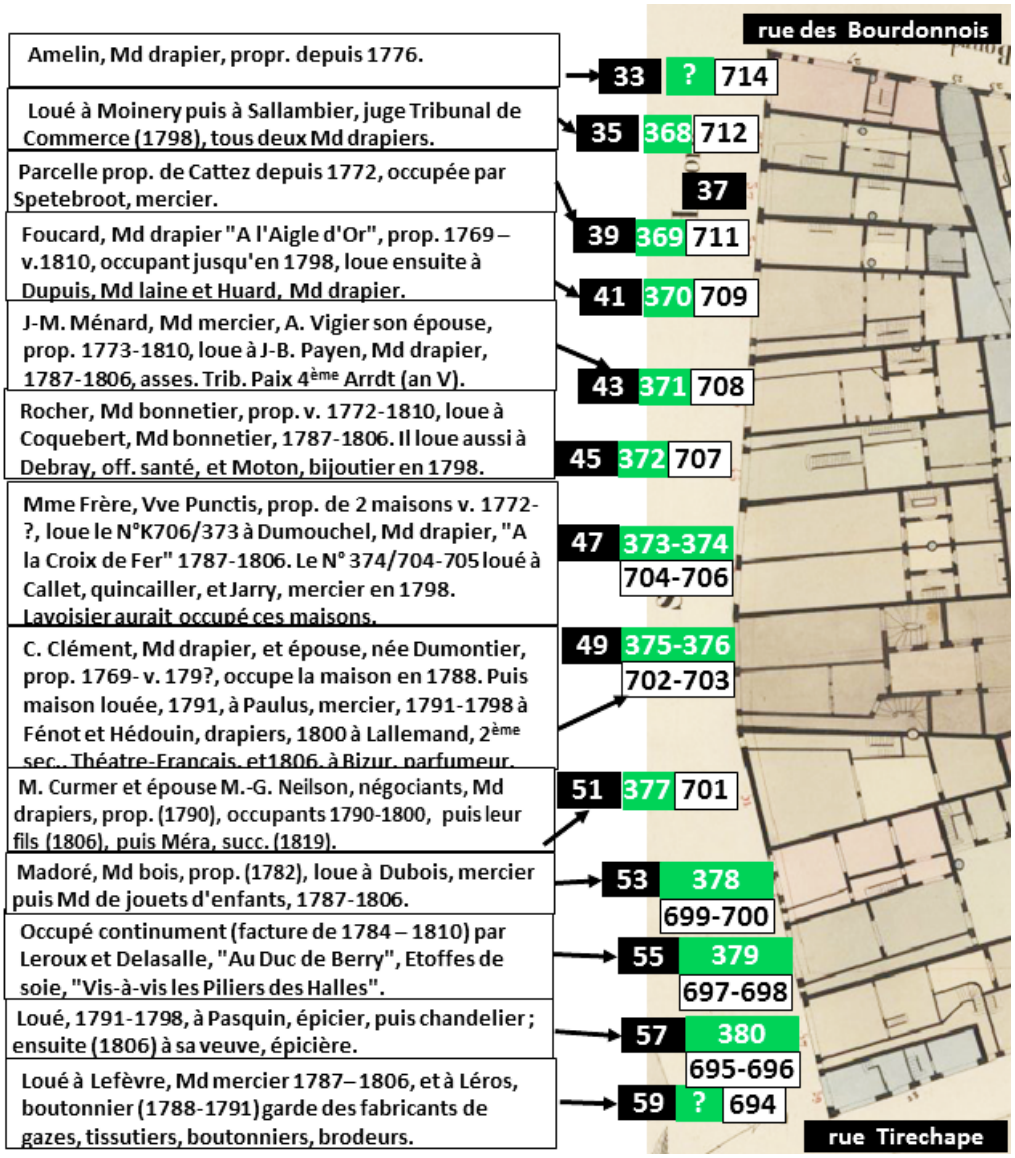

Plan 13 : Occupants des immeubles riverains de la rue Saint-Honoré, îlot Tirechape-Bourdonnois, Section des Gardes Françaises (Fond de carte Vasserot © CADAP).
Cartouche fond noir n° impérial, fond couleur n° sectionnaire, fond blanc n° royal

PROPOS D'ÉTAPE

En synthèse, on constate l'absence totale de règle dans la conduite des opérations de numérotage des immeubles à l'époque révolutionnaire, comme le montrent les cheminements des commissaires des sept sections limitrophes de la rue Saint-Honoré tels que nous les avons reconstitués ici et récapitulés dans les tableaux N°5 et 6. Face à cette mosaïque de cas particuliers, on ne peut que mettre en œuvre une approche pragmatique et relativement opportuniste pour faire réapparaître les attributions de numéros aux immeubles parisiens en 1791-93.

Repère cardinal des sections n°..	N-O	N-E	S-O	S-E
Angle cardinal de départ de la numérotation	1, 4, 9, 11 (?)	11 (?), 17	5, 10	
Direction des premiers numéros		1, 4	9	5, 10, 17
Première séquence des numéros : Pourtour de la section		1		5, 10, 17
Première séquence des numéros : autour de l'îlot de départ		4, 9, 11		
Les numéros se suivent dans la même rue, aller puis retour		1, 4, 11		5, 10, 17
Les numéros se suivent sur tout le pourtour de chaque îlot		9		

Tableau 5 – Numérotage des sections limitrophes de la rue Saint-Honoré par repère cardinal

Sections	Angle départ	Première direction	Contour initial	Unité de séquence
1 Tuileries	N-O	Est	Section	Rue
4 Butte-aux-Moulins	N-O	Est	1er îlot	Rue
5 Place-Vendôme	S-O	Est	Section	Rue
9 Gardes-Françaises	N-O	Sud	1er îlot	Îlot
10 Halle-aux-Blés	S-O	Est	Section	Rue
11 Contrat-Social	N-?	?	1er îlot	Rue
17 Marchés	N-E	Sud	Section	Rue

Tableau 6 – Chemins de numérotage des sections limitrophes de la rue Saint-Honoré

Dans le cas présent de la rue Saint-Honoré, il faut souligner que le décodage des numérotations sectionnaires, la mise en concordance des numéros et la localisation précise des immeubles et des occupants dans cette rue sous la Révolution et l'Empire n'ont été rendus possible que grâce à l'abondance et à la diversité des sources. Le grand nombre d'immeubles religieux, aristocratiques et du domaine royal bordant la rue Saint-Honoré, mis sous séquestre en 1790-91 a, en outre, permis de suivre la trace de nombreux propriétaires, et souvent de leurs locataires, sur la période 1788-1808. Enfin, la rue Saint-Honoré, haut lieu du

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.

commerce parisien de luxe et de haut-de-gamme[57], s'avère remarquable par la forte densité des échoppes et boutiques et leur recension dans les almanachs. Cette conjonction de trois facteurs-clé de succès, même si elle n'est pas unique dans le Paris révolutionnaire et impérial, risque cependant d'être limitée à un petit nombre d'artères de la capitale. D'autres rues et sections du centre de Paris, en particulier Rive Gauche, pourront vraisemblablement bénéficier des principes méthodologiques exposés dans cette étude. Pour les sections périphériques, seuls d'autres travaux permettront d'en vérifier la fécondité.

Pour citer cet article : Dominique WAQUET, « Décoder les numéros sectionnaires de 1791, le cas de la rue Saint-Honoré à Paris », Société des Études Robespierristes, novembre 2017 [En ligne].
http://etudesrobespierristes.com/Waquet-decoder-les-numeros-sectionnaires-d-immeubles-de-1791

[57] N. Coquery, *Tenir boutique à Paris au XVIIIe Siècle*, *luxe et demi-luxe*, Paris, CTHS, 2011, 408 p.

© 2017 - Dominique Waquet, Société des Études Robespierristes.